



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	6
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	9
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	10
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	10
II. Ressources financières	46
A. Vue d'ensemble	46
B. Contributions non budgétisées	47
C. Gains d'efficacité	47
D. Taux de vacance de postes	48
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	49
F. Formation	49
III. Analyse des variations	51
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	54



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne.	55
A. Assemblée générale	55
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	57
C. Comité des commissaires aux comptes	62
D. Bureau des services de contrôle interne	68
Annexes	
I. Définitions	70
II. Organigrammes	72
Carte	76

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 160 218 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 34 observateurs militaires, 790 membres de la Police des Nations Unies, 490 membres d'unités de police constituées, 371 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 19 emplois de temporaire), 939 agents recrutés sur le plan national (dont 12 emplois de temporaire) et 270 Volontaires des Nations Unies (dont 130 pour l'appui aux élections parlementaires).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice financier allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante processus politique, composante secteur de la sécurité et état de droit, composante gouvernance, justice, développement et coordination des activités humanitaires et composante appui). Les effectifs de la MINUT ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	58 624,7	55 849,4	50 003,9	(5 845,5)	(10,5)
Personnel civil	84 750,3	90 262,1	75 462,0	(14 800,1)	(16,4)
Dépenses opérationnelles	46 770,1	49 966,0	34 752,3	(15 213,7)	(30,4)
Montant brut	190 145,1	196 077,5	160 218,2	(35 859,3)	(18,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	9 469,0	9 174,0	6 012,8	(3 161,2)	(34,5)
Montant net	180 676,1	186 903,5	154 205,4	(32 698,1)	(17,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	190 145,1	196 077,5	160,218,2	(35 859,3)	(18,3)

Ressources humaines^a

	Obs- vateurs militaires	Conti- nents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Person- nel recruté sur le plan national ^b	Emplois de tempo- raires ^{c,d}	Volon- taires des Nations Unies ^{e,f}	Person- nel fourni par des gouver- nements	Obs- vateurs élec- toraux civils	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2011/12	-	-	-	-	20	19	2	2	-	-	43
Effectif proposé 2012/13	-	-	-	-	19	16	2	1	-	-	38
Composantes											
Processus politique											
Effectif approuvé 2011/12	-	-	-	-	31	45	-	9	-	-	85
Effectif proposé 2012/13	-	-	-	-	26	41	1	9	-	-	77
Secteur de la sécurité et état de droit											
Effectif approuvé 2011/12	34	-	790	490	83	465	-	4	-	-	1 866
Effectif proposé 2012/13	34	-	790	490	74	432	6	4	-	-	1 830
Gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires											
Effectif approuvé 2011/12	-	-	-	-	26	23	13	135	-	-	197
Effectif proposé 2012/13	-	-	-	-	15	19	22	134	-	-	190
Appui											
Effectif approuvé 2011/12	-	-	-	-	261	459	2	129	-	-	851
Effectif proposé 2012/13	-	-	-	-	218	419	-	122	-	-	759
Total											
Effectif approuvé 2011/12	34	-	790	490	421	1 011	17	279	-	-	3 042
Effectif proposé 2012/13	34	-	790	490	352	927	31	270	-	-	2 894
Variation nette	-	-	-	-	(69)	(84)	14	(9)	-	-	(148)

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^a Effectif autorisé ou proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Postes imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d 31 emplois (1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 5 emplois d'administrateur recruté sur le plan national et 5 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national, inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 octobre; 5 P-4, 3 P-3 et 3 emplois d'agent du Service mobile, inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 décembre; et 1 P-4, 1 P-3 et 2 emplois d'administrateur recruté sur le plan national, inscrits au budget du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013).

^e Y compris 68 Volontaires des Nations Unies supplémentaires pour l'appui aux élections pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

^f Y compris 126 postes inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012, 5 postes inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 et 139 postes inscrits au budget du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1704 (2006). La plus récente prolongation de son mandat a été autorisée en vertu de la résolution 1969 (2011) du Conseil, qui l'a prorogé jusqu'au 26 février 2012.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUT contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs indiqués dans les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante en fonction du mandat de la Mission (processus politique; secteur de la sécurité et état de droit; gouvernance, justice, développement et coordination des opérations humanitaires; et appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. Les variations des effectifs par rapport au budget de 2011/12 (y compris les reclassements, transferts et réaffectations) sont analysées au niveau de chaque composante.

5. La MINUT est une mission multidimensionnelle intégrée qui continue d'appliquer une approche fondée sur l'« unité d'action des Nations Unies » au sein d'un cadre stratégique intégré couvrant tous les domaines d'activité. Elle est dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de Secrétaire général adjoint, secondé par deux représentants spéciaux adjoints ayant rang de Sous-Secrétaire général, l'un s'occupant de l'appui à la gouvernance, du développement et de la coordination des activités humanitaires et l'autre, du secteur de la sécurité et de l'état de droit.

6. Le quartier général de la Mission, qui est installé à Dili, s'appuiera sur les quatre centres régionaux de Baucau, Maliana, Ócusse et Suai. La Mission fournit un soutien administratif, logistique et technique au personnel civil, aux militaires et aux membres de la Police des Nations Unies à Dili et dans 12 districts couvrant l'ensemble du pays.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

7. Conformément à son mandat, la MINUT s'emploiera au cours de l'exercice considéré à consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant, en collaborant avec le Gouvernement et les institutions concernées, et elle aidera à promouvoir le bon déroulement des processus politiques, à renforcer l'état de droit, à promouvoir une culture de gouvernance démocratique et à stimuler le développement socioéconomique.

8. On s'attend à ce qu'au cours de l'exercice 2012/13, les progrès enregistrés par deux processus importants influent sur l'exécution du mandat de la Mission. Le premier processus a trait aux préparatifs et à la conduite des élections parlementaires en 2012, y compris la formation du prochain gouvernement et de l'opposition. Ces élections concerneront toutes les composantes de la Mission, soit directement, étant donné que celle-ci appuie le processus électoral, soit indirectement, du fait que le contexte politique influe sur les travaux des sections techniques. Le second processus concerne les progrès de la mise en œuvre du Plan commun de transition en 2012 et le transfert des responsabilités de la MINUT aux autres partenaires ou parties prenantes, y compris le Gouvernement du Timor-Leste et l'équipe de pays des Nations Unies.

9. Le projet de budget pour l'exercice 2012/13 fait apparaître une diminution de 35,9 millions de dollars (18,3 %) des crédits demandés, en raison de l'évolution de la situation politique sur le terrain, notamment d'une meilleure préparation des institutions nationales à assumer de plus grandes responsabilités. La variation des crédits demandés par rapport au budget approuvé de l'exercice 2011/12 est imputable à une réduction de l'effectif civil de la Mission, ainsi qu'à une diminution des besoins au titre de la formation, des voyages et des dépenses opérationnelles. Les réductions du nombre de postes civils sont proposées parce que des emplois deviendront superflus en raison de l'achèvement des activités ou du transfert des responsabilités au Gouvernement du Timor-Leste et à d'autres entités des Nations Unies présentes dans le pays. En même temps que les effectifs des services fonctionnels, ceux du personnel d'appui seront aussi réduits. La conclusion de la campagne électorale présidentielle et parlementaire au second semestre de 2012 aura aussi des incidences non négligeables sur un certain nombre de postes. En conséquence, 69 postes d'agent recruté sur le plan international et 84 postes d'agent recruté sur le plan national, ainsi que 8 postes de Volontaire des Nations Unies, seront supprimés au 1^{er} juillet 2012, tandis que 14 postes d'agent recruté sur le plan international et 2 postes d'agent recruté sur le plan national seront convertis en postes temporaires. Il est en outre prévu de supprimer, d'ici au 31 décembre 2012, 27 postes de temporaire (17 postes d'agent recruté sur le plan international et 10 postes d'agent recruté sur le plan national) et 131 postes de Volontaire des Nations Unies. À l'appui du maintien de la sécurité et de stabilité dans le pays, le budget prévoit d'établir au niveau autorisé les effectifs de la Police des Nations Unies, des unités de police constituées et des composantes militaires.

10. La sécurité et la stabilité se maintiennent au Timor-Leste, le Gouvernement et la MINUT ont commencé en septembre 2010 à prévoir le départ définitif de la Mission. Le Comité de haut niveau sur la transition, réuni sous la direction du Président et avec la participation du Premier Ministre et du Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que de représentants du Gouvernement du Timor-Leste et de la MINUT, a approuvé et commencé à exécuter le Plan commun de transition en septembre 2011. Le Plan détaille les activités menées par la Mission qui soit cesseront, soit seront transférées aux autres parties prenantes. Le Comité a commencé à examiner les dispositions relatives à la transition en 2011 et compte procéder au transfert des fonctions pertinentes de la MINUT dans le courant de 2012, conformément au Plan commun de transition et compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain. Comme l'a déclaré le Premier Ministre à l'Assemblée générale lors de la soixante-sixième session, ces préparatifs menés en commun devraient aboutir au retrait définitif de la MINUT.

11. Le budget pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 a été établi dans l'attente du résultat des élections de 2012 et d'une décision du Conseil de sécurité concernant le mandat de la MINUT. Les préparatifs de l'achèvement du mandat sont en cours dans le cadre d'un dialogue avec les interlocuteurs nationaux et internationaux, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En conséquence, les cadres de budgétisation axée sur les résultats ont été harmonisés avec le Plan commun de transition et aucune nouvelle initiative ne devrait être prise. L'accent sera principalement mis sur les activités liées à l'héritage la Mission, à savoir l'achèvement des réalisations, le transfert des responsabilités et les préparatifs de fermeture des structures et unités administratives.

12. La Mission utilisera les ressources existantes pour répondre aux besoins logistiques en vue des élections présidentielle et législatives nationales prévues en 2012. Au terme de la période électorale, qui devrait normalement s'achever d'ici à octobre 2012, les activités d'appui aux élections de la Mission cesseront, ce qui se traduira par une réduction des effectifs civils recrutés sur le plan international.

13. En mars 2011, la composante de police de la MINUT a transféré les principales fonctions de maintien de l'ordre à la Police nationale du Timor-Leste, assumant depuis lors un rôle d'appui de cette dernière. La MINUT reste disponible pour appuyer les opérations de la Police nationale, selon les besoins et les exigences. Un plan de développement conjoint de la Police nationale et de la police de la MINUT détaille les cinq domaines prioritaires pour continuer à renforcer la Police nationale, à savoir la législation, la formation, l'administration, la discipline et les opérations. Pour aider à exécuter ce plan, les conseillers de police civile des Nations Unies continueront de faciliter le transfert de compétences à leurs homologues nationaux. En ce qui concerne la sécurité et l'état de droit, la Mission continuera, en collaboration avec les entités de l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux compétents, à aider le Gouvernement à mettre en place le cadre législatif et directif général du secteur de la sécurité et à continuer de renforcer la sécurité et les institutions judiciaires, notamment les institutions civiles de contrôle (les secrétariats d'État à la défense et à la sécurité, le Parlement national, le Cabinet du Président et la société civile). Le Groupe de liaison militaire assurera le suivi de la situation générale en matière de sécurité, tout particulièrement dans les régions frontalières.

14. La Mission continuera de jouer un rôle essentiel en ce qui concerne la surveillance et la communication d'informations dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que la formation de la Police nationale du Timor-Leste, des forces armées du Timor-Leste, du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et des autres institutions timoraises compétentes, à propos des normes et des engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme. Dans le secteur de la sécurité, la MINUT continuera d'aider les autorités du Timor-Leste en fournissant une assistance technique pour renforcer les capacités de contrôle des autorités civiles et les mécanismes de responsabilisation des institutions chargées de la sécurité, notamment les forces armées et la police.

15. Les hypothèses budgétaires se fondent sur la poursuite de l'appui fourni aux institutions du Timor-Leste dans les domaines de la gouvernance, de la justice, du développement et de la coordination humanitaire. Si la MINUT doit en priorité assister les organes d'administration électorale pour assurer des élections

parlementaires crédibles en 2012, elle continuera toutefois d'aider les principales institutions de gouvernance, comme la Commission de lutte contre la corruption, la Commission de la fonction publique, le Ministère de l'administration nationale et de la gestion du territoire et le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité. La MINUT aidera aussi le Gouvernement, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, à privilégier une approche concertée du développement du secteur judiciaire et à mettre en œuvre le Plan stratégique national de développement (2010-2013).

16. La composante appui de la Mission continuera d'apporter un soutien logistique et administratif efficace et un appui effectif sur le plan de la sécurité au personnel militaire, aux membres de la Police des Nations Unies et aux fonctionnaires civils. La Mission appliquera un certain nombre de mesures destinées à réduire l'ensemble des besoins de financement, notamment en passant en revue les opérations, en limitant les dépenses et en encourageant la maîtrise des coûts. Quatre hélicoptères seront conservés jusqu'à la conclusion des élections, après quoi deux seulement seront gardés. Le parc actuel de véhicules, ainsi que l'infrastructure de communication et le matériel informatique en place, seront utilisés et aucun nouveau matériel ne sera acheté à moins que des raisons opérationnelles ne l'exigent.

17. La Mission restera soucieuse d'appliquer des mesures écologiques et réalisera des économies, estimées à 693 100 dollars au total, en réduisant la consommation de carburant, en imposant un contrôle strict de l'utilisation des climatiseurs et de l'éclairage et en faisant des photocopies recto verso. La rationalisation des fonctions administratives et le contrôle de l'usage des véhicules aideront aussi à faire des économies.

18. L'accent sera mis sur l'appui fourni aux membres du personnel recruté sur le plan national en vue de les aider à poursuivre leurs carrières après la fin du mandat de la MINUT. À cette fin, la priorité sera accordée aux possibilités de formation visant à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, moyennant un accroissement du budget de formation affecté à cette catégorie de personnel et une réduction des dépenses de formation du personnel recruté sur le plan international. En outre, la préférence sera accordée aux cours dispensés à la Mission et en ligne pour améliorer le rapport coût/efficacité des programmes de formation.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

19. La Mission continuera d'entretenir des liens étroits avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, Italie, pour les services de transport et autres. La MINUT entretiendra en outre des liens étroits avec les équipes de pays des Nations Unies dans la région et elle continuera de fournir un appui, le cas échéant, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

20. La Mission restera fidèle au principe de l'unité d'action des Nations Unies dans le cadre stratégique intégré pour 2011-2012. Des groupes de travail thématiques ont été constitués pour la coordination et la prise de décisions conjointes dans des domaines tels que la gouvernance démocratique, la justice, l'égalité des sexes, l'aide humanitaire, le VIH/sida, les communications et l'appui opérationnel. L'intégration et la coordination des activités de l'ONU sont améliorées par la présence du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires, qui est également le coordonnateur résident de l'ONU au Timor-Leste. Le Plan stratégique national de développement (2011-2030), qui a été publié en juillet 2011, met en avant le rôle directeur du Gouvernement dans la coordination des efforts de développement nationaux et internationaux. L'approche intégrée du système des Nations Unies continuera d'appuyer les initiatives en faveur du développement coordonnées, transparentes et menées sous la direction des pays, notamment lorsqu'elles contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des informations sur les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies s'inscrivant dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Timor-Leste sont présentées dans l'annexe III du rapport du Secrétaire général en date du 18 février 2011 (A/65/746). Les objectifs de mobilisation des ressources au titre de ces activités pour 2012/13 totalisent 137 250 000 dollars.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

21. Afin de faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a identifié six catégories d'intervention possible sur les effectifs. Ces six catégories sont définies dans l'annexe I.A. du présent rapport.

Direction exécutive et administration

22. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2011/12	1	–	2	–	2	5	4	–	9
Postes proposés 2012/13	1	–	2	–	2	5	3	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires									
Postes approuvés 2011/12	1	–	3	–	1	5	6	–	11
Postes proposés 2012/13	1	–	2	–	1	4	5	–	9
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(2)
Emplois temporaires approuvés^b									
2011/12	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Emplois temporaires proposés^b									
2012/13	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés 2011/12	1	–	3	1	1	6	6	–	12
Postes proposés 2012/13	1	–	2	1	1	5	5	–	10
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(2)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit									
Postes approuvés 2011/12	1	–	1	–	–	2	4	1	7
Postes proposés 2012/13 ^c	1	–	1	–	–	2	3	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2011/12	–	1	–	1	1	3	1	–	4
Postes proposés 2012/13	–	1	–	1	1	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires juridiques									
Postes approuvés 2011/12	–	–	2	2	1	5	4	1	10
Postes proposés 2012/13	–	–	2	2	1	5	4	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Emplois temporaires approuvés^b									
2011/12	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Emplois temporaires proposés^b									
2012/13	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés 2011/12	–	–	3	2	1	6	4	1	11

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Postes proposés 2012/13	–	–	3	2	1	6	4	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Total									
Postes approuvés 2011/12	3	1	9	4	5	22	19	2	43
Postes proposés 2012/13	3	1	8	4	5	21	16	1	38
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	(3)	(1)	(5)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Dont 1 P-4 et 1 P-3 financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

^c Dont 1 poste temporaire de Volontaire des Nations Unies prévu du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 P-5)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (suppression de 1 poste d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

23. Il est proposé de supprimer un poste d'agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national) vacant depuis longtemps qui n'est plus nécessaire.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de l'appui à la gouvernance, du développement et de coordination des opérations humanitaires

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 P-5)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

24. Il est proposé de supprimer un poste P-5 de coordonnateur hors classe parce que la Mission va transférer plus de fonctions et responsabilités à ses partenaires locaux, et que son soutien devrait diminuer compte tenu du fait que le Gouvernement timorais peut et souhaite désormais planifier et coordonner davantage la mise en place du Plan de développement stratégique portant sur la période 2011-2030 pour le Timor-Leste. Les fonctions résiduelles de conseil relatives à la coordination des donateurs (pacte international) seront assurées par l'économiste hors classe (P-5) en poste au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident.

25. Il est également proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) dont les fonctions seront assurées par les deux assistants administratifs restants.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

26. Puisque les opérations électorales doivent s'achever fin octobre 2012 et que le personnel qui s'en occupe va partir, les besoins de soutien administratif vont diminuer. Il est donc proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dans le cadre du plan de réduction des effectifs.

27. L'appui de la Mission au mécanisme de coordination des donateurs devrait diminuer pendant l'exercice 2012/13. En conséquence, un des postes de coordonnateur adjoint des donateurs (Volontaire des Nations Unies) ne sera nécessaire que pour quatre mois et sera supprimé le 31 octobre 2012.

Section des affaires juridiques

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

28. Compte tenu du regroupement des tâches au sein de la Section, il est proposé de supprimer un poste de juriste adjoint de 1^{re} classe (Volontaire des Nations Unies).

Composante 1 : processus politique

29. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission continuera de s'attacher à aider le Président, le Gouvernement, le Parlement et les autres institutions timoraises pour continuer à consolider la démocratie et la stabilité à long terme et à promouvoir la réconciliation nationale. À cette fin, la Mission exercera ses bons offices pour aider toutes les parties du Timor-Leste, notamment les dirigeants politiques, à remédier collectivement aux difficultés politiques et aux problèmes de droits de l'homme et de sécurité afin de promouvoir un Timor-Leste stable et prospère. Dans ce contexte, la Mission continuera de veiller à ce que le Gouvernement, le Parlement et le Président puissent travailler en partenariat avec la société civile et la communauté internationale afin de satisfaire les besoins de la population de manière transparente et responsable. Elle contribuera notamment au renforcement des capacités des médias afin qu'ils jouent leur rôle de promotion d'un mode de gouvernance démocratique.

30. La Mission s'attachera notamment à appuyer les institutions et la société timoraises pendant toute la durée des élections présidentielle et parlementaires de 2012. L'ensemble du processus électoral devrait prendre fin en octobre 2012. Le déroulement des élections dans un climat pacifique d'un bout à l'autre ainsi que la transition jusqu'à la prise de fonctions du gouvernement et du parlement nouvellement élus contribueront grandement à démontrer que le Timor-Leste est sur la voie de la démocratie et de la stabilité à long terme. La Mission usera

principalement de ses bons offices pour assurer la participation constructive des partis politiques, de la société civile et des collectivités locales au processus électoral et à la période qui suivra les élections.

31. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission appuiera l'élaboration et l'application d'une stratégie nationale de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et favorisera un meilleur équilibre hommes-femmes dans la fonction publique. Des efforts particuliers seront déployés pour encourager les femmes à participer au processus politique à tous les niveaux.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Consolidation de la démocratie et de la stabilité à long terme

1.1.1 Les élections se déroulent dans le calme et ses résultats sont largement acceptés par les dirigeants politiques et la population, et la transition jusqu'à la prise de fonctions du nouveau gouvernement s'effectue pacifiquement. La participation des femmes est renforcée.

1.1.2 Le Parlement national approuve le budget de l'État pour 2013 à l'issue d'un débat constructif entre les députés et d'audiences publiques exerçant un rôle de surveillance.

1.1.3 La presse écrite et les organes de radiotélédiffusion sont davantage en mesure de respecter les normes d'éthique dans leur travail journalistique.

Produits

- Diffusion d'analyses portant sur la situation à l'issue des élections, notamment la transition jusqu'à la prise de fonctions du nouveau gouvernement, les débats budgétaires et législatifs, les incidents de sécurité, la participation des femmes et les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité visées dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
- Fourniture de conseils et exercice de bons offices lors de réunions périodiques avec les responsables nationaux (une fois par semaine avec le Président et le chef de l'opposition, une fois par mois avec le Premier Ministre et tous les deux mois avec le Président du Parlement), avec les institutions publiques (y compris des réunions mensuelles avec le groupe de femmes parlementaires du Timor-Leste et le Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité), avec les partis politiques (chaque mois) et avec la société civile (tous les deux mois), pour encourager à promouvoir le processus démocratique
- Production de rapports de surveillance et de documents d'information, fourniture de conseils et production de documents de formation et d'orientation pour appuyer le renforcement des capacités des médias nationaux et locaux, avec l'établissement de 12 rapports mensuels d'observation de la presse, de 6 bulletins électroniques, de 8 documents d'information de base sur des sujets intéressant la Mission, et de documents directifs pour 2 activités de renforcement des capacités des médias locaux.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Progrès de la réconciliation nationale au Timor-Leste

1.2.1 Les partis politiques règlent leurs différends dans le cadre d'instances et de processus démocratiquement mis en place.

1.2.2 Le Gouvernement et le Cabinet de la présidence poursuivent les initiatives de dialogue aux niveaux central et local, à Dili et dans les districts.

Produits

- Appui aux responsables nationaux, grâce aux bons offices de la Mission, sur des questions cruciales devant être réglées par des processus d'ouverture et de collaboration, y compris les questions de gouvernance, de transparence, de stabilité et de sécurité
- Élaboration de 6 analyses sur les relations entre les acteurs politiques aux niveaux national et local

Facteurs externes : Les résultats des élections en 2012 sont acceptés par les acteurs politiques et par le public; le nouveau gouvernement est formé et accepté par les partis politiques et le public; tous les acteurs politiques timorais, notamment les responsables nationaux et les partis politiques, sont résolus à régler les principaux problèmes du pays par des moyens démocratiques, et continuent de collaborer avec la Mission; suffisamment de femmes peuvent et souhaitent participer aux mécanismes politiques à tous les niveaux.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (processus politique)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau des affaires politiques									
Postes approuvés 2011/12	–	1	3	4	1	9	10	3	22
Postes proposés 2012/13	–	1	3	3	1	8	10	3	21
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Bureau de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2011/12	–	1	4	3	4	12	30	4	46
Postes proposés 2012/13	–	–	2	3	4	9	30	4	43
Variation nette	–	(1)	(2)	–	–	(3)	–	–	(3)
Emplois temporaires approuvés ^b 2011/12									
	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois temporaires proposés ^b 2012/13									
	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Total partiel									
Postes approuvés 2011/12	–	1	4	3	4	12	30	4	46
Postes proposés 2012/13	–	1	2	3	4	10	30	4	44
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)
Groupe de la planification									
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	–	–	1	–	–	1

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2012/13	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des meilleures pratiques										
Postes approuvés 2011/12	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Postes proposés 2012/13	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission										
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	2	2	2	5	2	1	8
Postes proposés 2012/13	–	–	1	2	2	2	5	–	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Centre d'opérations civilo-militaire										
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	1	1	1	3	2	1	6
Postes proposés 2012/13	–	–	1	–	–	1	2	–	1	3
Variation nette	–	–	–	1	–	–	(1)	(2)	–	(3)
Total										
Postes approuvés 2011/12	–	2	10	11	8	8	31	45	9	85
Postes proposés 2012/13	–	2	8	9	8	8	27	41	9	77
Variation nette	–	–	(2)	(2)	–	–	(4)	(4)	–	(8)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Dont 1 D-1 financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes (suppression de 2 P-4 et de 2 P-3, transformation de 1 D-1 en emploi de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 1 emploi (création de 1 emploi de temporaire de classe D-1)

Bureau des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 P-3)

32. La Mission s'attend à une réduction considérable de ses activités de surveillance une fois le processus électoral terminé. En conséquence, il est proposé

de supprimer un poste P-3 de spécialiste des questions politiques car les fonctions correspondantes seront superflues.

Bureau de la communication et de l'information

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes
(suppression de 2 postes P-4; transformation de 1 D-1 en emploi de temporaire)*

*Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 1 emploi
de temporaire (création de 1 emploi de classe D-1)*

33. Une réduction considérable des activités d'information est attendue à mesure que la mise en place du programme conjoint de transition progresse. Il est donc proposé de supprimer un poste P-4 de porte-parole en regroupant les fonctions qui y sont attachées avec celles du poste P-5 de responsable de l'information et de supprimer un poste P-4 de réalisateur d'émissions radiophoniques actuellement vacant car les tâches correspondantes ont déjà été reprises par les titulaires des postes approuvés.

34. Le poste de chef de l'information (D-1) est nécessaire jusqu'à la fin des élections. Il est par conséquent proposé de le transformer en emploi de temporaire, jusqu'à sa suppression le 31 octobre 2012.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression
de 1 poste d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux
recrutés sur le plan national)*

35. Une réduction considérable des besoins en analyse de l'information est attendue à mesure que la mise en place du programme conjoint de transition progresse. Il est donc proposé de supprimer un poste de spécialiste de la gestion de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) dont les fonctions ne seront plus nécessaires au cours de l'exercice 2012/13.

Centre d'opérations civilo-militaire

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(suppression de 1 P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes
(suppression de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

36. En raison de la mise en œuvre progressive des dernières étapes du programme conjoint de transition et du fait que la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et le Centre d'opérations civilo-militaire partagent les mêmes locaux, il est proposé de supprimer un poste P-3 et deux postes d'administrateur recruté sur le plan national (spécialistes des opérations) car les fonctions correspondantes deviendront superflues.

Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit

37. Le 27 mars 2011, la Police nationale du Timor-Leste a repris la responsabilité du maintien de l'ordre dans l'ensemble du territoire du Timor-Leste, ce qui a

marqué un tournant important et permis à la police de la MINUT de se concentrer davantage sur le renforcement des institutions et le développement des capacités de la Police nationale tout en maintenant les capacités nécessaires pour lui apporter un appui opérationnel. Conformément aux dispositions du plan de développement stratégique de la Police nationale et du plan de développement conjoint de la Police nationale et de la Police des Nations Unies, cette dernière continuera de conseiller la Police nationale et de former ses membres tout en restant prête à lui fournir un appui opérationnel si elle en éprouve le besoin et en fait la demande, comme prévu par les accords conclus entre la MINUT et le Gouvernement timorais.

38. La Mission continuera de fournir des conseils techniques aux institutions du secteur de la sécurité en vue de les aider à renforcer les mécanismes qui prévoient leur contrôle par les autorités civiles et les rendent responsables devant ces dernières, et de développer le cadre juridique et les capacités des institutions nationales.

39. Le Groupe de liaison militaire continuera de promouvoir de bonnes relations de travail entre les organes timorais et indonésiens chargés du contrôle de la frontière et de surveiller la sécurité au Timor-Leste, notamment grâce à des activités de liaison, des patrouilles et des réunions. Il assurera également la liaison avec les Forces armées de défense du Timor-Leste et la Force internationale de stabilisation.

40. La MINUT continuera de promouvoir le respect des droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, et de veiller à ce qu'il en soit rendu compte. Des conseillers techniques contribueront au renforcement des capacités des acteurs nationaux pour ce qui est de la prévention de la violence sexuelle et sexiste, de la responsabilité, de la justice transitionnelle et de la protection des groupes vulnérables.

41. L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves continuera d'enquêter sur les crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis au Timor-Leste en 1999 et fournira au Bureau du Procureur général toute la documentation nécessaire au traitement de ces dossiers dans le respect de la loi.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Maintien de la sécurité publique au Timor-Leste
2.1.1 Reconstitution complète de la Police nationale

2.1.2 La Police nationale est capable d'exercer toutes les fonctions de maintien de l'ordre, y compris de mener des opérations de police, de garantir la sécurité et l'ordre publics et de réagir comme il se doit aux situations de crise, en se fondant sur les principes d'une police de proximité démocratique et le respect des droits de l'homme et dans un cadre juridique prévoyant un contrôle par les autorités civiles, un régime disciplinaire interne rationnel, un mécanisme de responsabilité financière et une bonne gestion des ressources financières et logistiques grâce à un système de commandement et de contrôle efficace.

2.1.3 La Police nationale est dotée d'un régime disciplinaire et d'un mécanisme de responsabilité qui fonctionnent.

2.1.4 La Police nationale maintient la sécurité et l'ordre publics pendant les élections de 2012 et la période postélectorale, en restant neutre et en respectant les droits de l'homme et les principes démocratiques.

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui opérationnels à la Police nationale pendant les élections présidentielle et législatives de 2012 sur la base de plans d'opérations conjoints
- Organisation d'au moins 2 610 patrouilles conjointes sur une période de trois mois d'ici à la fin de septembre 2012
- Distribution dans les 13 districts de 676 rapports de suivi et rapports consultatifs hebdomadaires et mensuels sur les résultats obtenus par la Police nationale, en particulier au regard de la mise en œuvre du Plan de développement conjoint
- Fourniture de conseils et d'un appui opérationnels au service des enquêtes de la Police nationale afin de l'aider à enquêter sur les crimes graves, grâce à l'organisation d'au moins 39 cours de formation à l'intention des policiers qui arrivent les premiers sur les scènes de crime, à la fourniture d'un encadrement sur au moins 100 scènes de crime et à l'organisation d'au moins 25 programmes de formation spécialisée en techniques d'enquête scientifique, au moins 5 séances de travaux pratiques en laboratoire consacrées à la gestion de la scène de crime, au moins 30 séances de formation destinées aux enquêteurs de la police scientifique, au moins 10 séances de travail consacrées à l'élaboration de manuels d'opérations et au moins 5 séances portant sur les normes ISO 17025
- Fourniture de conseils et d'une assistance techniques à la Police nationale en matière de planification d'opérations complexes (gestion des crimes, lutte contre la criminalité transnationale organisée et lutte contre les gangs et les groupes d'arts martiaux) grâce à au moins 3 ateliers sur la gestion des crises à l'intention du personnel de commandement, au moins 1 atelier interorganisations sur le contrôle des frontières et au moins 2 ateliers sur la police de proximité à l'intention des commandants de districts, de leurs adjoints et des directeurs des opérations
- Fourniture de conseils à la Police nationale sur le renforcement du contrôle interne et du régime disciplinaire, grâce à la création d'une inspection générale chargée d'élaborer des normes d'organisation et de procédure des audits internes, des normes de qualification et de fonctionnement basées sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, un dispositif d'évaluation des risques et de contrôle de la qualité et un système de suivi et d'évaluation (notamment pour ce qui est de la discipline) applicable dans les 13 districts
- Fourniture d'un appui et de conseils sur des questions de droit et de politique générale au Secrétaire d'État à la sécurité et au commandant de la Police nationale, en examinant le cadre législatif, les instructions permanentes et les politiques de la Police nationale et en les comparant avec les pratiques optimales dans le domaine du maintien de l'ordre
- Fourniture de conseils à la Police nationale en vue d'améliorer le fonctionnement des groupes d'intervention pour les personnes vulnérables, en formant 79 policiers aux questions de violence familiale et en organisant 1 cours de formation sur la violence sexiste à l'intention de 5 formateurs de l'académie, 3 cours de formation des formateurs sur la conduite d'enquêtes criminelles suivant les procédures établies à l'intention de membres des groupes d'intervention pour les personnes vulnérables et un programme de mentorat sur les instructions permanentes applicables aux enquêtes à l'intention des groupes d'intervention pour les personnes vulnérables dans les 13 districts

- Fourniture d'une formation, de conseils et d'une assistance à la Police nationale dans des domaines parmi lesquels les armes et explosifs, la police de proximité, la police maritime et le maintien de l'ordre public, dans le cadre d'un cours de formation des formateurs consacré à ces thèmes (couvrant les procédures établies) et d'une série de 3 cours sur la planification stratégique en matière de police de proximité à l'intention du commandement de la Police nationale
- Fourniture de conseils, d'une assistance et d'un appui technique à la Police nationale en vue de l'aider à gérer et entretenir ses véhicules, grâce à l'ouverture d'un atelier d'entretien, à la création ou l'amélioration d'une base de données pour la gestion des véhicules, à l'établissement de procédures régissant l'utilisation et la gestion de l'atelier, à la conception d'un système de gestion des achats et des stocks de pièces de rechange et de consommables et à des conseils sur le système d'achat et de gestion du carburant à adopter
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques à la Police nationale en vue de créer des bases de données sur les ressources humaines, les dépôts d'armes et la formation et de concevoir un système d'enregistrement et d'archivage des données permettant de stocker, de traiter et de retrouver l'information et donc de bien organiser les carrières et planifier les opérations de manière, grâce à des contacts quotidiens avec la Police nationale au sujet de l'entretien de la base de données sur les ressources humaines et du contrôle de la qualité des données, à des cours de perfectionnement mensuels de quatre heures sur la gestion des bases de données à l'intention des responsables de la base de données de ressources humaines et à une formation pratique dispensée à son administrateur
- Fourniture de conseils à la Police nationale sur la gestion rationnelle, rapide et transparente des budgets et des achats grâce : a) à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités institutionnelles prévoyant la tenue annuelle d'ateliers d'analyse et de perfectionnement des systèmes dans plusieurs domaines (budget, comptabilité, rapports financiers, contrôle financier des commandements de district et gestion des archives et des dossiers financiers); b) à la tenue de réunions hebdomadaires avec le directeur des finances et du budget; c) au mentorat quotidien des agents de la Police nationale sur les procédures d'achat; et d) à l'organisation de séances de formation mensuelles sur les procédures d'achat, notamment la planification des achats, l'établissement des cahiers des charges, l'évaluation des offres et la négociation et la gestion des contrats
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques au centre de formation de la police dans le cadre d'une évaluation complète des besoins aux fins de l'établissement du plan de formation pour 2013, l'accent étant mis sur des domaines spécialisés tels la sensibilisation au VIH/sida et la prise en compte des normes et principes relatifs aux droits de l'homme, en poursuivant l'élaboration conjointe d'un mécanisme d'évaluation des besoins, en analysant les résultats obtenus et en concevant un programme de formation intégrant la problématique hommes-femmes et les normes relatives aux droits de l'homme
- Fourniture de conseils techniques à la Police nationale grâce à l'élaboration de supports de formation et d'outils pédagogiques destinés aux unités de police spécialisées (le bataillon chargé du maintien de l'ordre public, le groupe de protection rapprochée, la compagnie d'opérations spéciales, la police maritime, la police des frontières, l'équipe d'enquête scientifique et les services techniques et administratifs)
- Transversalisation de la problématique hommes-femmes (loi sur la violence familiale, systèmes de référence et réseaux) dans les fonctions de la Police nationale grâce à l'organisation dans chaque district d'une formation visant à sensibiliser les participants à cette question (soit 13 formations au total), à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques, rapports et documents et à la fourniture d'une aide aux responsables de la coordination pour l'égalité des sexes

- Participation à des réunions entre la Police nationale et les donateurs potentiels, conception conjointe de projets avec la Police nationale et formation de cette dernière à la gestion de projets au moyen : a) de réunions mensuelles conjointes visant à établir des priorités; b) d'une prise de contact avec les donateurs potentiels dans le cadre de réunions bimensuelles du groupe de travail chargé de la sécurité et de la sûreté publiques; c) d'une prise de contact avec chaque donateur et de la conception de plans de projets en collaboration avec au moins deux entités de la Police nationale; d) de l'organisation d'une formation de base à la gestion de projets à l'intention d'au moins 100 agents de la Police nationale et d'une formation avancée sur le même sujet à l'intention de 13 commandants de district; et e) d'une collaboration avec les hauts responsables de la Police nationale en préparation de leur participation à la réunion annuelle des partenaires de développement du Timor-Leste
- Fourniture d'une formation, de conseils et d'une assistance à la Police nationale en ce qui concerne la gestion des relations publiques et des relations avec les médias et la création de supports d'information sur les questions de sécurité publique, grâce : a) à l'organisation d'ateliers de sensibilisation des médias dans les 13 districts; b) à la création du site Web de la Police nationale; c) à la parution d'un magazine trimestriel de la Police nationale; et d) à la production de supports d'information sur des questions de sécurité publique (3 rencontres avec la presse, 12 reportages radio, 5 interviews télévisées, 6 articles publiés dans des bulletins d'information et 2 débats radio)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Maintien de la stabilité au Timor-Leste, y compris dans les zones frontalières

2.2.1 L'Unité des gardes frontière de la Police nationale dispose des capacités opérationnelles nécessaires pour patrouiller à la frontière

2.2.2 Le système de protection de la frontière fonctionne, grâce à une pleine coopération entre les forces armées indonésiennes et les services douaniers, les services d'immigration, la police des frontières et les Forces armées de défense du Timor-Leste

2.2.3 Les institutions nationales surveillent les incidents et y réagissent rapidement et de manière coordonnée et appropriée

Produits

- Organisation d'ateliers sur l'application de la loi sur le Comité de coordination des opérations frontalières, et notamment le contrôle des fonctions exercées par ce dernier, conformément aux procédures établies
- Fourniture d'une formation, de conseils et d'une assistance à l'Unité des gardes frontière de la Police nationale grâce à la conception et à l'organisation conjointes de 3 ateliers interorganisations sur la gestion intégrée des frontières auxquels participent au moins 50 % des membres de l'Unité et des services de douane et d'immigration
- 2 920 jours-patrouilles menées par des officiers de liaison (365 jours x 8 opérations de contrôle des frontières), y compris des activités de liaison avec les autorités locales dans tous les districts
- Organisation de réunions de liaison entre les autorités timoraises et indonésiennes chargées de la sécurité à la frontière, en tant que de besoin et afin de faciliter le règlement pacifique des différends, notamment concernant la délimitation de la frontière
- Réunions périodiques de liaison avec les Forces armées de défense du Timor-Leste et la Force internationale de stabilisation (12 au total)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la capacité des forces de sécurité du Timor-Leste

2.3.1 Application des lois, politiques et plans d'action relatifs à la sécurité nationale qui définissent et délimitent le rôle des forces de sécurité

2.3.2 Les institutions qui supervisent, administrent et gèrent le secteur de la sécurité sont opérationnelles, respectent les droits de l'homme et adoptent une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes

Produits

- Organisation d'une formation à la recherche sur les politiques à l'intention de 50 membres des institutions de défense et de sécurité et organisation d'activités de recherche à l'Institut de défense nationale
- Fourniture de conseils et d'une assistance aux Forces armées de défense du Timor-Leste en vue de la révision de leur statut et de celui de la police militaire, dans le cadre de 12 séances de travail
- Mentorat des membres des Forces armées de défense du Timor-Leste en prévision de leur déploiement aux postes frontière et de leur future participation à des missions de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de 2 réunions et 4 ateliers
- Fourniture d'une formation sur le mécanisme de contrôle à 25 membres de la société de sécurité privée travaillant avec la Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics
- Fourniture d'un appui dans le cadre d'ateliers organisés à l'intention de la Direction nationale de la prévention des conflits communautaires en vue d'établir des règles, politiques et procédures d'alerte rapide et de prévention des conflits dans le respect des droits de l'homme et en tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Fourniture d'une formation destinée aux opérateurs et aux agents régulateurs des communications d'urgence et à laquelle participent 20 employés du Centre national des opérations de secours
- Organisation, à l'intention de 40 rédacteurs juridiques, analystes et membres de la Commission parlementaire B (chargée des questions liées aux affaires étrangères, à la défense et à la sécurité nationale), d'une formation sur le contrôle exercé par les autorités civiles, les droits de l'homme et la sensibilisation à la problématique hommes-femmes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Progrès dans le respect des droits de l'homme et de l'obligation pour les auteurs de violations de répondre de leurs actes

2.4.1 Il est mis fin à l'impunité, notamment pour les crimes concernant lesquels la Commission spéciale d'enquête de l'ONU, la Commission Vérité, accueil et réconciliation et la Commission Vérité et amitié ont recommandé d'engager des poursuites.

2.4.2 Les principales institutions nationales (le Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et le Ministère de la justice) font preuve de professionnalisme en ce qui concerne le contrôle du respect des droits de l'homme au niveau national et l'établissement de rapports à ce sujet, notamment ceux destinés aux organes conventionnels.

2.4.3 Les moyens dont disposent les institutions publiques pour s'occuper des questions relatives au respect des droits de l'homme sont renforcés.

2.4.4 Les enquêtes sur les affaires en cours portant sur des crimes graves commis en 1999 sont menées à bien.

Produits

- Fourniture d'une assistance au Bureau du Procureur général en vue de l'achèvement de toutes les enquêtes en cours portant sur des crimes contre l'humanité et d'autres crimes graves (y compris des actes de violence sexuelle) commis entre le 1^{er} janvier et le 25 octobre 1999, en menant des enquêtes, en élaborant des projets de documents finaux et en actualisant et gérant les archives physiques ainsi que la base de données électroniques
- Organisation d'un programme de sensibilisation aux crimes contre l'humanité à l'intention de quelque 20 procureurs du Bureau du Procureur général
- Organisation d'une formation sur l'utilisation des archives et de la base de données concernant les crimes graves à l'intention de quelque 25 membres du Bureau du Procureur général
- Fourniture d'un appui au Médiateur pour les droits de l'homme et la justice pour ce qui est des enquêtes, des activités de suivi et de communication, de l'examen périodique universel et des mécanismes d'établissement de rapports destinés aux organes conventionnels, au moyen de programmes de formation et d'assistance technique
- Fourniture d'un appui au Ministère de la justice au regard de l'examen périodique universel et des mécanismes d'établissement de rapports destinés aux organes conventionnels, au moyen d'une formation et d'une assistance technique
- Mise en œuvre de dispositifs de contrôle du respect des droits de l'homme, notamment les droits fondamentaux des groupes vulnérables (les personnes détenues, les jeunes, les femmes et les enfants), en effectuant des visites dans des centres de détention, en s'entretenant avec des victimes et des témoins et en établissant des rapports
- Fourniture d'un appui au Ministère de l'éducation, aux Forces armées de défense du Timor-Leste et à la Police nationale en vue d'intégrer la question des droits de l'homme dans les programmes d'assistance technique et de formation
- Fourniture d'un appui à la Commission nationale des droits de l'enfant et au Secrétariat d'État chargé de la promotion de l'égalité pour ce qui est de veiller à l'application de la loi sur la violence familiale, grâce à un suivi des cas de violence familiale dans les commissariats et auprès des magistrats du siège et du parquet et à l'établissement de rapports
- Établissement de rapports sur l'état d'avancement des affaires dans lesquelles la Commission spéciale d'enquête de l'ONU a recommandé d'engager des poursuites et qui n'ont pas encore été vidées
- Fourniture d'une aide au Parlement en ce qui concerne les réparations, notamment grâce à des activités de diffusion des lois et à des formations, et apport d'un soutien aux associations de victimes sous forme de programmes de formation et d'assistance technique
- Diffusion d'informations sur les questions liées aux droits de l'homme, notamment au moyen de 10 interviews ou émissions radio, 4 programmes télévisés, 2 conférences de presse et 5 bulletins d'information

Facteurs externes : La sécurité et la stabilité règnent au Timor-Leste, le Gouvernement timorais alloue les ressources nécessaires pour répondre aux besoins logistiques de la Police nationale et les Forces armées de défense du Timor-Leste (Secrétaire d'État à la défense) et la Police nationale (Secrétaire d'État à la sécurité) continuent de former leur personnel sur les droits de l'homme.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (secteur de la sécurité et état de droit)

Catégorie									Total
I. Observateurs militaires									
Effectif approuvé 2011/12									34
Effectif proposé 2012/13									34
Variation nette									-
II. Contingents									
Effectif approuvé 2011/12									-
Effectif proposé 2012/13									-
Variation nette									-
III. Police des Nations Unies									
Effectif approuvé 2011/12									790
Effectif proposé 2012/13									790
Variation nette									-
IV. Unités de police constituées									
Effectif approuvé 2011/12									490
Effectif proposé 2012/13									490
Variation nette									-
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>									
<i>Volontaires des Nations Unies</i>									
V. Personnel civil	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Section de l'appui au secteur de la sécurité									
Effectif approuvé 2011/12	-	-	7	2	1	10	8	-	18
Effectif proposé 2012/13	-	-	5	2	1	8	7	-	15
Variation nette	-	-	(2)	-	-	(2)	(1)	-	(3)
Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle									
Effectif approuvé 2011/12	-	1	6	7	2	16	29	4	49
Effectif proposé 2012/13	-	1	5	5	2	13	29	4	46
Variation nette	-	-	(1)	(2)	-	(3)	-	-	(3)
Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves									
Effectif approuvé 2011/12	-	-	3	19	4	26	32	-	58
Effectif proposé 2012/13	-	-	3	19	4	26	32	-	58
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau du chef de la police									
Effectif approuvé 2011/12	-	3	10	15	1	29	387	-	416

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Effectif proposé 2012/13	–	3	8	13	1	25	357	–	382	
Variation nette	–	–	(2)	(2)	–	(4)	(30)	–	(34)	
Emplois temporaires approuvés 2011/12 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois temporaires proposés 2012/13 ^{b, c}	–	–	2	2	–	4	–	–	4	
Variation nette	–	–	2	2	–	4	–	–	4	
Total partiel										
Effectif approuvé 2011/12	–	3	10	15	1	29	387	–	416	
Effectif proposé 2012/13	–	3	10	15	1	29	357	–	386	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(30)	–	(30)	
Bureau de l'Officier de liaison en chef										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	–	1	2	9	–	11	
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	–	1	2	7	–	9	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)	
Emplois temporaires approuvés 2011/12 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois temporaires proposés 2012/13 ^{b, c}	–	–	–	–	–	–	2	–	2	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	2	–	2	
Total partiel										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	–	1	2	9	–	11	
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	–	1	2	9	–	11	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel (personnel civil)										
Effectif approuvé 2011/12	–	4	27	43	9	83	465	4	552	
Effectif proposé 2012/13	–	4	24	41	9	78	434	4	516	
Variation nette	–	–	(3)	(2)	–	(5)	(31)	–	(36)	
Total (I-V)										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	1 866	
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	1 830	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(36)	

^a Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Comprend 6 postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 P-4, 2 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux) du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 9 postes (suppression de 3 P-4, 1 P-3 et 1 P-2 et transformation de 2 P-4 et 2-P-3 en emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 33 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 2 postes d'agent des services généraux en emplois de temporaire)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 6 postes (création de 2 P-4, 2 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Section de l'appui au secteur de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 2 P-4)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

42. Au fur et à mesure que le Plan commun de transition est mis en application, la Mission assumera moins de responsabilités en matière de cohérence des politiques et de planification stratégique. Il est donc proposé de supprimer deux postes de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4). Il est également proposé de supprimer un poste vacant de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) dans la mesure où les fonctions attachées à ce poste sont désormais du ressort du conseiller pour les anciens combattants.

Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (suppression de 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2)

43. La Mission compte jouer un rôle réduit dans le renforcement des capacités de la société et des institutions nationales et la création de mécanismes de suivi, de promotion et de protection des droits de l'homme et de promotion de la justice et de la réconciliation, ces fonctions devant être confiées aux autorités nationales et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Dans la mesure où les activités du Bureau des droits de l'homme et de la justice transitionnelle seront moindres durant l'exercice 2012/13, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste des droits de l'homme (1 P-4 et 1 P-3) et un poste de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1^{re} classe) (P-2).

Bureau du chef de la police

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (transformation de 2 P-4 et 2-P-3 en emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 30 postes (suppression de 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 4 emplois (création de 2 P-4 et 2 P-3)

44. Depuis le transfert des responsabilités de maintien de l'ordre à la Police nationale, le 27 mars 2011, la police de la MINUT se concentre non plus sur les activités de police mais sur le renforcement des capacités. Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan commun de transition entre dans une phase avancée puisqu'il est prévu qu'elle soit achevée le 31 décembre 2012. Il est donc proposé de transformer deux P-4 au Bureau du chef de la police (un poste de fonctionnaire d'administration et un poste de spécialiste des affaires civiles) et deux P-3 [un poste de conseiller pour les questions de police (police de proximité) et un poste de spécialiste de la planification (réforme, restructuration et reconstitution)] en emplois de temporaire qui seront supprimés le 31 octobre 2012, une fois que les fonctions qui leur sont attachées auront été confiées aux partenaires nationaux. Il est également proposé de supprimer 30 postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national), principalement en raison de la diminution des activités de maintien de l'ordre nécessitant des services de traduction ou d'interprétation.

Bureau de l'Officier de liaison en chef

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (transformation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en emplois de temporaire)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

45. Une fois le processus électoral terminé, le rôle opérationnel du Groupe de liaison militaire sera réduit. Il est donc proposé de transformer deux postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Baucau en emplois de temporaire qui seront supprimés d'ici le 31 octobre 2012.

Composante 3 : gouvernance, justice, développement et coordination des activités humanitaires

46. La MINUT continuera d'appuyer les mécanismes promouvant la participation des citoyens aux processus politiques et les actions du Gouvernement visant à renforcer les institutions qui ont des fonctions à remplir en matière de contrôle et de responsabilisation, à savoir le Parlement, la Commission de lutte contre la corruption, les organisations de la société civile et les médias. Conformément à la demande du Gouvernement, la Mission continuera de fournir son soutien à l'organisation des élections nationales de 2012 (élections présidentielle et législatives) et veillera, ensuite, à ce que les pouvoirs soient remis sans heurt au nouveau Gouvernement, afin que la paix et la stabilité à long terme soient assurées.

47. La Mission fournira aide et appui aux principaux rouages du système judiciaire, notamment ceux qui sont chargés de la justice liée à la problématique hommes-femmes, de la justice des mineurs et de l'administration des prisons. Elle continuera d'appuyer les autorités timoraises dans la mise en œuvre du Plan stratégique relatif au secteur de la justice, en tenant compte des recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins. Son action en faveur

du développement du secteur judiciaire sera menée en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies.

48. Agissant en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les partenaires de développement, la Mission continuera d'étudier les facteurs socioéconomiques qui ont une incidence sur la paix et la stabilité du Timor-Leste. Les principaux indicateurs ont trait à l'emploi des jeunes, à l'égalité entre les sexes, aux objectifs du Millénaire pour le développement, à la gouvernance économique et au développement du secteur financier.

49. De concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission fournira aux institutions timoraises des conseils sur les politiques générales et sur les questions techniques liées à la réalisation du Plan stratégique de développement (2011-2030). En collaboration avec la Banque mondiale, elle aidera le Gouvernement à définir les priorités qui en découlent et à encourager la coordination interministérielle et la fourniture d'une aide au développement ayant fait l'objet de concertations entre les partenaires. Elle appuiera le Comité de pilotage des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les actions de l'équipe des Nations Unies et des autres partenaires internationaux visant à renforcer la capacité du pays et de ses institutions à se préparer aux catastrophes naturelles et à y faire face.

50. La Mission s'attachera à renforcer les capacités nationales en vue d'un transfert progressif de ses fonctions au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies ou aux partenaires de développement, lorsqu'elles s'y prêtent.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Progrès vers la mise en place d'institutions gouvernementales démocratiques et viables

3.1.1 Le Secrétariat technique de l'administration électorale et la Commission électorale nationale prouvent qu'ils sont en mesure de conduire des élections crédibles et de donner suite à toute plainte à ce sujet.

3.1.2 La Commission de lutte contre la corruption est davantage en mesure d'enquêter sur les cas de corruption présumée et elle contribue à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption en consultant toutes les parties prenantes à l'échelle nationale.

3.1.3 Le cadre de transparence et de responsabilisation du pays est renforcé grâce à l'amélioration des mécanismes de surveillance et de remontée des informations et à une plus grande participation de la société civile.

3.1.4 Des mécanismes (tels des forums publics) sont créés pour renforcer le dialogue entre les organisations de la société civile et les organes de l'État, à savoir le Parlement, le Gouvernement, le pouvoir judiciaire et la présidence.

3.1.5 La Commission de la fonction publique dispose d'un progiciel de gestion intégrée du personnel.

Produits

- Prestation de conseils, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aux organes d'administration des élections, à savoir le Secrétariat technique de l'administration électorale et la Commission électorale nationale, en vue de la gestion, de l'administration et de la surveillance des élections législatives censées se terminer en octobre 2012, par des conseillers techniques travaillant directement avec leurs interlocuteurs tout au long du processus (6 séances d'informations mensuelles)
- En partenariat avec le PNUD, soutien à la Commission électorale nationale sur l'éducation civique postélectorale, consistant à fournir des conseils dans la planification et le déroulement de la sensibilisation communautaire (assistance à la conception et à la distribution d'affiches et de dépliants et à l'organisation de réunions communautaires)
- Prestation de conseils techniques et juridiques par deux conseillers de la MINUT et accompagnement de la Commission de lutte contre la corruption dans la rédaction d'une stratégie anticorruption et dans le suivi des recommandations liées à l'application des obligations nées de la ratification par le Timor-Leste de la Convention des Nations Unies contre la corruption
- Sur demande, prestation de conseils aux institutions nationales et à la société civile afin de promouvoir la tenue de forums ouverts aux citoyens, à leurs représentants et aux autorités, de manière à favoriser des processus de décision et de consultation transparents aux niveaux national et local
- Prestation de conseils et transfert d'expérience par le biais d'une collaboration avec les institutions nationales pour la production et la diffusion de rapports réguliers et de supports d'information sur les progrès accomplis en matière de développement durable
- Prestation d'appui et de conseils à la Commission de la fonction publique par le personnel de la Mission recruté sur le plan national pour la validation des données de son progiciel de gestion intégrée du personnel; conseils pour la mise en place du cadre réglementaire correspondant
- Sur demande des autorités nationales, prestation d'assistance, par le personnel de la Mission recruté sur le plan national, au personnel administratif des districts et des sous-districts pour faire appliquer les procédures d'achats et de surveillance des projets de développement à l'échelle du district grâce à l'organisation de 26 ateliers (2 pour chacun des 13 districts)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.2 Renforcement des capacités du secteur de la justice au Timor-Leste

3.2.1 Le Ministère de la justice crée des mécanismes efficaces de responsabilisation et notamment élabore, examine et met en œuvre un code de conduite à l'usage des juges et des procureurs.

3.2.2 Les autorités du pays continuent de progresser dans l'application des principaux textes de loi, notamment le Code pénal, la loi sur la violence familiale et le Code civil.

3.2.3 Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du Plan stratégique relatif au secteur de la justice ainsi que des recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins, y compris les programmes de réinsertion, pour renforcer le système carcéral.

3.2.4 Le nombre d'affaires traitées, surtout celles qui ont des incidences sur la stabilité sociale, augmente progressivement et le nombre d'affaires en souffrance diminue globalement.

3.2.5 Les partenaires du secteur de la justice et les parties prenantes se concertent dans leurs actions en faveur du développement.

Produits

- Fourniture de programmes de formation visant à renforcer les capacités des procureurs dans certains domaines spécialisés, en donnant deux cours sur la violence sexiste à tous les procureurs et deux cours aux étudiants en droit, ainsi qu'en appuyant l'organisation d'ateliers ou de séminaires sur la gestion des enquêtes, sur la criminalité financière et sur les droits de l'enfant; appui à la rédaction d'un manuel pratique à l'usage des procureurs
 - Fourniture de conseils techniques par le biais de commentaires et de recommandations pour faciliter l'application des principaux textes de loi, notamment la relecture et l'application du code de conduite à l'usage des juges et des procureurs
 - Appui à la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre les violences sexuelles et sexistes en fournissant des conseils pour la rédaction de lignes directrices et en organisant deux stages de formation de formateurs à l'intention des fonctionnaires du Ministère de la justice sur la violence sexiste et l'élaboration par le Ministère d'une politique judiciaire ayant trait à la problématique hommes-femmes (création de matériel pédagogique pour former la police, le parquet et les juges aux enquêtes et aux poursuites relatives à la violence sexiste, conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales)
 - Prestation de conseils techniques au sujet de la création, au sein du Ministère de la justice, d'un Secrétariat d'État à la planification chargé d'appuyer le mécanisme gouvernemental de coordination des bailleurs de fonds dans ce secteur
 - Prestation de conseils à l'intention de l'Administration pénitentiaire (en consultation avec le Ministère de la justice et avec le sous-groupe chargé des questions pénitentiaires du groupe de travail sur la justice) sur l'élaboration de politiques visant à promouvoir la réintégration des ex-détenus, et assistance à la création d'un mécanisme de prise en compte des plaintes et à la conception de procédures concernant les détenus et la surveillance
 - Fourniture d'évaluations techniques et politiques (notamment l'analyse des lacunes) à l'usage des autorités pénitentiaires sur l'application actuelle des normes internationales relatives au traitement des détenus et sur les difficultés rencontrées
 - Appui et assistance au Gouvernement pour améliorer le système pénitentiaire en planifiant activement la gestion des établissements, en analysant les besoins en concertation avec l'Administration nationale des prisons, le programme du PNUD relatif au système judiciaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et en construisant de nouvelles installations
 - Mise en œuvre d'actions de sensibilisation axées sur le rôle des acteurs de la justice formelle, venant appuyer la campagne d'information du Ministère de la justice (en coopération avec le PNUD) et complétées par un débat de 60 minutes diffusé par la principale station de radio nationale, 4 émissions spéciales à la télévision, 8 programmes et entretiens radiodiffusés et 4 articles parus dans une lettre d'information en tetum
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès réalisés aux niveaux de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique équitable et durable

3.3.1 Le Gouvernement crée des outils permettant de budgétiser et de surveiller la mise en œuvre du Plan stratégique national de développement (2011-2030).

3.3.2 Le Gouvernement conçoit des politiques permettant de promouvoir une croissance économique durable et équitable, de développer le secteur privé et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Produits

- Appui au Gouvernement dans la conception de politiques visant à stimuler une croissance économique équitable et durable, à réduire le chômage des jeunes et à diminuer la dépendance à l'égard des revenus issus de l'extraction pétrolière au moyen de recherches et d'analyses effectuées à la demande du Ministère des finances, du Ministère de l'économie et du développement, du Secrétaire d'État à la formation professionnelle et à l'emploi ou de la Commission parlementaire C
- Facilitation de la création par le Gouvernement d'un mécanisme apte à prendre concrètement la suite du Programme de priorités nationales afin de promouvoir l'efficacité de l'aide, par le biais de la coordination interministérielle et de la coopération avec la Banque mondiale et les partenaires concernés
- Appui au Secrétariat État aux objectifs du Millénaire pour le développement dans les actions visant à atteindre ces derniers, par le biais de campagnes de communication et de la promotion d'adaptations aux contextes locaux en mettant l'accent sur la problématique du VIH/sida et sur les stratégies visant à en atténuer les retombées sur le plan socioéconomique
- Distribution de produits d'information et de produits multimédias sur la croissance économique durable et équitable, à savoir 12 émissions de télévision, 32 émissions de radio, 2 débats radiodiffusés, 8 articles dans une lettre d'information et 3 conférences de presse

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Amélioration de la gestion des risques liés aux catastrophes, axée sur la préparation aux situations d'urgence et sur l'organisation des secours

3.4.1 Les comités de gestion des catastrophes à l'échelle des districts sont opérationnels.

3.4.2 La Direction nationale de la gestion des catastrophes, la Direction nationale de la protection civile, la Police nationale et les forces armées du Timor-Leste collaborent pour procéder à une analyse des risques et organiser des activités de préparation.

3.4.3 Les mécanismes de coopération entre civils et militaires appuient efficacement les interventions gouvernementales en cas de catastrophe naturelle.

Produits

- Mise à jour du plan d'urgence, sur la base d'une analyse des différents risques, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Direction nationale de la gestion des catastrophes, la Direction nationale de la protection civile, la Police nationale, les forces armées du Timor-Leste et le personnel technique des services partenaires de la Mission au sein des différents ministères

- Prestation de conseils techniques à la Direction nationale de la gestion des catastrophes par le biais de 4 ateliers sur la rédaction du budget proposé, en coopération avec le groupe de travail des Nations Unies sur la gestion des risques liés aux catastrophes, présidé et géré par le PNUD
- Prestation de conseils techniques et organisation de 2 séminaires avec les institutions du secteur de la sécurité (le Ministère de la défense et de la sécurité, la Police nationale et les forces armées du Timor-Leste) sur la coopération entre militaires et civils pour appuyer les interventions gouvernementales en cas de catastrophe naturelle

Facteurs externes : Le Plan stratégique national de développement devra être opérationnel; le budget annuel devra tenir compte des priorités arrêtées; le Gouvernement devra progresser dans la mise en place d'un dispositif institutionnel approprié pour la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies^b</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique										
Postes approuvés 2011/12	–	1	10	2	5	18	15	133	166	
Postes proposés 2012/13	–	1	4	1	2	8	12	133	153	
Variation nette	–	–	(6)	(1)	(3)	(10)	(3)	–	(13)	
Employés temporaires										
Emplois temporaires approuvés ^c 2011/12	–	–	–	3	–	3	10	–	13	
Emplois temporaires proposés ^{c, d} 2012/13	–	–	5	4	3	12	10	–	22	
Variation nette	–	–	5	1	3					
Total partiel										
Effectif approuvé 2011/12										
Effectif proposé 2012/13										
Variation nette										
Groupe de l'égalité des sexes										
Postes approuvés 2011/12										
Postes proposés 2012/13										
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)	(2)	
Groupe des affaires humanitaires										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	–	–	1	1	–	2	
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	–	–	1	1	–	2	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies ^b	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de l'appui à l'administration de la justice										
Effectif approuvé 2011/12										
Effectif proposé 2012/13										
Variation nette										
Total										
Effectif approuvé 2011/12										
Effectif proposé 2012/13										
Variation nette										

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Comprend 126 postes de Volontaires des Nations Unies (VNU) inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012 et 5 postes de VNU inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d Comprend 22 emplois de temporaire répartis comme suit : 1 emploi de classe P-3, 5 emplois d'administrateur recruté sur le plan national et 3 emplois d'agent des services généraux inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012, 5 emplois de classe P-4, 3 emplois de classe P-3 et 3 emplois d'agent du Service mobile inscrits au budget du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 et 2 emplois d'administrateur recruté sur le plan national inscrits au budget du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 11 postes (suppression de 1 poste P-4 et de 1 poste P-3; transformation de 5 postes P-4, 1 poste P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile en emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 9 emplois (création de 5 emplois P-4, de 1 emploi P-3 et de 3 emplois d'agent du Service mobile)

Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 10 postes (suppression de 1 poste P-4; transformation de 5 postes P-4, 1 poste P-3 et 3 postes d'agent du service mobile en emplois de temporaire)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (suppression de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 9 emplois (création de 5 emplois P-4, de 1 emploi P-3 et de 3 emplois d'agent du Service mobile)

51. En fonction du résultat des élections, la Mission prévoit de conserver un petit effectif lié aux élections pour superviser le processus de transfert des responsabilités aux autorités nationales ou à ses interlocuteurs (ce qui constitue une étape importante du Plan commun de transition), essentiellement pour ce qui concerne l'archivage de documents, l'inventaire et le stockage du matériel électoral ainsi que tous les rapports finals.

52. Il est de ce fait proposé de supprimer un poste P-4 de spécialiste de l'administration et de la décentralisation et de transformer 9 postes d'agent recruté sur le plan international en emplois de temporaire, répartis comme suit : 6 postes de spécialiste de l'administration (5 P-4 et 1 P-3), 2 postes d'assistant en informatique et 1 poste d'assistant en logistique (3 postes d'agent du Service mobile) pour six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012.

53. En prévision de la fin du processus électoral, il est également proposé de supprimer 11 emplois financés au moyen de crédits réservés au personnel temporaire autre que pour les réunions le 31 octobre 2012. Ces postes sont répartis comme suit : 1 emploi d'observateur électoral (P-3), 5 emplois de spécialiste de l'administration (administrateurs recrutés sur le plan national), 1 emploi de chauffeur et 2 postes d'assistant administratif (soit 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est en outre proposé de supprimer deux emplois de spécialiste de l'administration (P-3) le 31 décembre 2012.

54. Afin d'appuyer l'organisation des élections et le déroulement du processus de passation des pouvoirs au cours des dernières étapes de la mise en œuvre du Plan de transition, il est proposé de maintenir 126 postes de Volontaire des Nations Unies pour une période de quatre mois, du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012, et 5 postes de Volontaire des Nations Unies pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012.

Groupe de l'égalité des sexes

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

55. Au cours de l'exercice budgétaire 2012/13, en particulier à l'issue du processus électoral et de la mise en œuvre du Plan commun de transition, on s'attend à une baisse considérable des activités du Groupe de l'égalité des sexes.

56. À la lumière de cette baisse et des efforts faits par la MINUT pour renforcer les capacités du personnel national, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste de la problématique hommes-femmes (1 poste P-3 et 1 poste de Volontaire des Nations Unies). Le Conseiller hors classe chargé de la problématique hommes-femmes (P-5) continuera d'être assisté par un administrateur recruté sur le plan national, lequel l'aidera à mettre en œuvre le Plan de transition et les processus connexes, notamment la passation des pouvoirs sans heurt aux partenaires nationaux, et à faire face aux responsabilités qui lui incombent dans la rédaction de rapports, la collecte d'informations et l'appui à la communication en tetum avec la société civile et les groupements de femmes.

Section de l'appui à l'administration de la justice

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

57. Au fur et à mesure de la mise en œuvre du Plan commun de transition, on s'attend à voir diminuer la charge de travail générale de la Section, ce qui fait que les besoins en personnel d'appui sont moindres. Il est de ce fait proposé de supprimer un poste d'assistant administratif appartenant à la catégorie des services généraux.

Composante 4 : appui

58. Pendant l'exercice, la composante appui assurera des services efficaces et efficaces dans les domaines de l'administration, de la logistique et de la sécurité, aidant ainsi la Mission à s'acquitter de son mandat grâce à l'amélioration de la qualité des services et à la réalisation de gains d'efficacité. Cet appui sera fourni par 34 officiers de liaison, 790 membres de la Police des Nations Unies et 490 membres d'unité de police constituée, ainsi que 371 membres du personnel international, 939 personnes recrutées sur le plan national et 270 Volontaires des Nations Unies.

59. La Mission continuera de mener ses activités à partir de son quartier général, à Dili, des quatre centres régionaux de Baucau, Ecusse, Suai et Maliana et des locaux que partagent la Police nationale et la Police des Nations Unies dans 13 districts, ainsi que du bureau d'appui de Darwin (Australie). Pendant l'exercice, la composante appui s'attachera essentiellement à offrir en temps opportun et de façon économique des services d'appui conformes aux normes de l'ONU destinés à aider la Mission, l'équipe de pays et les parties prenantes du pays à accomplir les tâches qui leur sont confiées. Priorité est accordée au personnel de sûreté et de sécurité, à l'appui logistique à fournir pour les élections présidentielle et parlementaires et au renforcement des capacités du pays, ainsi qu'à l'appui à la réalisation du Plan commun de transition signé par la MINUT et le Gouvernement timorais.

60. L'appui s'étendra à tous les services, y compris l'exécution des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline et au VIH/sida, l'administration du personnel, les soins de santé, la formation de l'ensemble du personnel dans les domaines de la gestion et des communications, les programmes de renforcement des capacités visant à faciliter l'intégration du personnel recruté sur le plan national dans les secteurs public et privé après le retrait de la Mission, l'entretien des locaux à usage de bureau ou de logement, l'informatique et les communications, les transports aériens, terrestres et maritimes, y compris des moyens de recherche et de

sauvetage et d'évacuation médicale disponibles 24 heures sur 24, les activités d'approvisionnement et de réapprovisionnement et les services de sécurité à assurer pour toute la Mission. Un appui logistique continuera d'être assuré vers la fin de la période électorale de 2012, tandis que l'organisation de la Section des transports sera adaptée aux besoins qui seront ceux de la Mission pendant la transition. Il faudra notamment préparer les véhicules pour les élections, puis les envoyer à d'autres missions ou les écarter, et renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national en ce qui concerne divers aspects techniques des activités de transport.

61. L'application du Plan commun de transition, conformément à la stratégie visant à réduire, globalement, les dépenses de l'exercice 2012/13, entraînera un ajustement des effectifs des services d'appui, grâce au regroupement de fonctions voisines et à la suppression de postes restés longtemps vacants qui ne sont plus nécessaires à l'exercice des activités opérationnelles. Il est donc proposé de supprimer 92 postes au budget 2012/13 – 45 de personnel recruté sur le plan international et 39 d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 1 d'administrateur recruté sur le plan national et 7 de Volontaire des Nations Unies – dont 16 de personnel international et 6 de personnel recruté sur le plan national dans la Section de la sécurité et 3 postes de personnel international et 1 de personnel recruté sur le plan national dans l'Équipe Déontologie et discipline.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Efficacité et efficience de l'appui fourni à la Mission en matière d'administration, de logistique et de sécurité

4.1.1 Transfert à la Police nationale de la responsabilité de 49 sites communs ONU-Police nationale et des activités d'appui y afférentes

4.1.2 Ouverture à tous les membres du personnel recruté sur le plan national des programmes de renforcement des capacités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Mission

Produits

Améliorations portant sur les services

- Fourniture d'électricité par raccordement au réseau du pays, la Mission ne produisant plus sa propre électricité
- Simplification des enquêtes sur les accidents mineurs de la circulation – réduction du nombre d'heures de travail de personnel de sécurité et économies de papeterie
- Adoption du traitement électronique des voyages de congé dans les foyers, de visite familiale, de repos et de récupération, grâce au remplissage des formulaires d'autorisation de voyage sur support électronique

Militaires, policiers et civils

- Mise en place, rotation et rapatriement de 34 observateurs militaires, 790 membres de la Police des Nations Unies et 490 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome des militaires et des membres d'unités de police constituées
- Stockage et distribution de 33 tonnes de rations par mois, 10 450 boîtes de rations de combat et 172 000 litres d'eau aux militaires et aux membres d'unités de police constituées, sur quatre sites
- Administration d'un effectif autorisé de 1 580 civils, dont 371 recrutés sur le plan international, 939 recrutés

sur le plan national et 270 Volontaires des Nations Unies

- Réalisation des stages obligatoires d'accueil et de formation de tous les nouveaux arrivants
- Possibilités de formation offertes à 939 agents recrutés sur le plan national, dans le cadre du renforcement de leurs capacités
- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel militaire, civil et de police, y compris les activités de formation, de prévention et de contrôle et la formulation de recommandations en cas de comportement répréhensible

Installations et infrastructures

- Bases de contingents ou d'unités de police constituées : entretien (6) ou remise en état (2); postes de police des frontières : entretien (6) ou remise en état (2); locaux de police : entretien (46) ou remise en état (9); locaux de personnel civil : entretien (18) ou remise en état (4); le tout étant réparti entre 76 lieux différents
- Fourniture de services d'assainissement dans tous les locaux, y compris tout-à-l'égout et enlèvement et élimination des ordures
- Entretien et exploitation de 2 usines de traitement des eaux usées, situées dans 2 lieux différents
- Exploitation et entretien de groupes électrogènes appartenant à l'ONU (136) ou aux contingents (25), dans 71 lieux différents
- Installation d'un transformateur pour l'approvisionnement en électricité du quartier général de la Mission
- Entretien et remise en état d'un aéroport à Dili
- Entretien de 69 héliports, chacun dans un lieu différent

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 693 véhicules appartenant à l'ONU, dont 4 blindés, et de véhicules appartenant aux contingents, dans un atelier situé à Dili, et 4 dans les centres régionaux
- Fourniture de 1 470 800 litres de carburants et lubrifiants pour les transports terrestres
- Exploitation, 6 jours par semaine, d'une navette transportant 250 membres du personnel de l'ONU par jour, en moyenne

Transports aériens

- Services d'appui et de maintenance concernant 4 hélicoptères, dans la zone de la Mission et à l'aéroport de Dili, y compris les services de sauvetage et d'évacuation sanitaire (la flotte sera réduite de moitié lorsque les élections seront terminées)
- Fourniture de 509 600 litres de carburants et lubrifiants pour opérations aériennes

Communications

- Services d'appui et d'entretien concernant un réseau de satellites comportant une station terrestre principale, 16 systèmes VSAT, 22 centraux téléphoniques, 17 liaisons micro-ondes et 25 systèmes de radio numérique à bande étroite pour transmission de télécopies, de données et de fichiers vidéo
- Services d'appui et d'entretien concernant un émetteur radio en ondes moyennes et des installations de production radio

Informatique

- Services d'appui et d'entretien concernant 36 serveurs physiques et 56 serveurs virtuels, 2 560 appareils pour calculs, 372 imprimantes de réseau et 61 enregistreurs de départ numériques, répartis entre 14 lieux différents

- Services d'appui et de maintenance concernant 2 500 comptes de courrier électronique
- Services d'appui et de maintenance concernant 5 réseaux locaux sans fils
- Tenue des archives électroniques de la production photo, vidéo, radio et papier de la MINUT

Système d'information géographique

- Disponibilité de toutes les cartes sur les sites Internet de la Mission et mise à jour des données sur l'état des routes faisant partie de l'itinéraire d'approvisionnement principal et des itinéraires secondaires empruntés par la Mission
- Formation à l'utilisation d'un GPS et à la lecture de cartes à l'intention de tous les nouveaux membres de la Police des Nations Unies

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'une unité médicale de niveau I+ sur 1 site et de 8 dispensaires sur 5 sites, pour l'ensemble du personnel de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies
- Gestion des plans d'évacuation aérienne et terrestre de toute la Mission, pour tous les sites, y compris l'évacuation dans les hôpitaux de niveau III de 2 sites
- Exploitation et entretien des installations des services de conseil et de dépistage volontaires du VIH/sida à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation aux questions relatives au VIH, y compris l'éducation mutuelle et les services de conseil et de dépistage à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission (contingents, police, civils)

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans la totalité de la zone de la Mission
- Protection rapprochée des dirigeants de la Mission assurée 24 heures sur 24, ainsi que celle des visiteurs de marque
- Évaluation des conditions de sécurité dans l'ensemble de la Mission, y compris dans les logements en cas de demande
- Réunions trimestrielles de sensibilisation aux questions relatives à la sécurité et d'information sur les plans d'urgence, à l'intention de tout le personnel de la Mission
- Formation à l'arrivée en matière de sécurité et formation de base et exercices en matière de lutte contre les incendies, à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Facteurs externes : Les réalisations supposent que les fournisseurs livreront les marchandises et assureront les services conformément aux marchés passés.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4 (appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Équipe Déontologie et discipline										
Postes approuvés pour 2011/12	–	–	2	–	–	2	2	1	5	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés pour 2012/13	–	–	1	–	–	–	1	1	1	3
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	(1)	(1)	–	(2)
Emplois temporaires approuvés ^b pour 2011/12	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Emplois temporaires proposés ^b pour 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	(1)	(2)	–	–	(2)
Total partiel										
Postes approuvés pour 2011/12	–	–	2	1	1	–	4	2	1	7
Postes proposés pour 2012/13	–	–	1	–	–	–	1	1	1	3
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(1)	(1)	(3)	(1)	–	(4)
Groupe VIH/sida										
Postes approuvés pour 2011/12	–	–	1	–	1	–	2	2	2	6
Postes proposés pour 2012/13	–	–	1	–	1	–	2	2	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité										
Postes approuvés pour 2011/12	–	–	–	8	46	–	54	76	–	130
Postes proposés pour 2012/13	–	–	–	6	32	–	38	70	–	108
Variation nette	–	–	–	(2)	(14)	–	(16)	(6)	–	(22)
Division de l'appui à la Mission										
Bureau du Chef de l'appui à la Mission										
Postes approuvés pour 2011/12	–	1	3	4	6	–	14	9	3	26
Postes proposés pour 2012/13	–	1	3	4	5	–	13	9	3	25
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Bureaux administratifs régionaux										
Postes approuvés pour 2011/12	–	–	–	3	3	–	6	5	–	11
Postes proposés pour 2012/13	–	–	–	3	3	–	6	4	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Services administratifs										
Postes approuvés pour 2011/12	–	–	8	20	47	–	75	99	47	221
Postes proposés pour 2012/13	–	–	7	15	41	–	63	96	47	206
Variation nette	–	–	(1)	(5)	(6)	–	(12)	(3)	–	(15)
Services d'appui intégrés										
Postes approuvés pour 2011/12	–	–	8	18	82	–	108	266	76	450

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Postes proposés pour 2012/13	–	–	8	14	73	95	237	69	401	
Variation nette	–	–	–	(4)	(9)	(13)	(29)	(7)	(49)	
Total										
Postes approuvés pour 2011/12	–	1	22	54	186	263	459	129	851	
Postes proposés pour 2012/13	–	1	20	42	155	218	419	122	759	
Variation nette	–	–	(2)	(12)	(31)	(45)	(40)	(7)	(92)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 43 postes (suppression de 1 P-5, 1 P-4, 8 P-3, 3 P-2 et 30 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 40 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 39 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 7 postes (supprimés)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 2 postes (suppression de 1 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 P-5)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 2 postes (suppression de 1 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile)

62. Lorsque les élections auront eu lieu, la Mission devrait se réduire progressivement, comme le prévoit le Plan commun de transition. En conséquence, et vu la tendance à la baisse régulière du nombre d'affaires de déontologie ou de discipline observée ces trois dernières années, il est proposé de supprimer le poste P-5 de chef de l'Équipe Déontologie et discipline et de confier la responsabilité de la direction de l'Équipe à un spécialiste P-4 de ces questions. Il est également proposé de supprimer 1 poste d'administrateur recruté sur le plan international spécialiste des questions de déontologie et de discipline, 1 P-2 de spécialiste auxiliaire et 1 d'assistant administratif agent du Service mobile, financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 16 postes (suppression de 1 P-3, 1 P-2 et 14 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes (suppression de 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

63. Vu la réduction de l'effectif de personnel civil dans toute la zone de la Mission, notamment du fait du rapatriement de ceux qui participaient à des activités électorales, on prévoit une baisse considérable du nombre total des opérations de sécurité et donc un nombre réduit de rapports d'enquête et d'escortes et une baisse des effectifs de gardes. Il est donc proposé de supprimer au total 22 postes : 5 d'agent de sécurité (1 P-3, 1 P-2 et 3 d'agent du Service mobile), 5 de garde du corps (agents du Service mobile) et 6 d'auxiliaire de sécurité à la direction des effectifs de gardes, au quartier général de la Mission, à Dili (6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), ainsi que 6 postes d'agent de sécurité régionale (agent du Service mobile) affectés aux districts de Dili (1), Maliana (1), Suai (1), Œcusse (1) et Baucau (2).

Bureau du Chef de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

64. Vu la baisse prévue du volume de travail correspondant, il est proposé de supprimer le poste d'assistant des commissions d'enquête (agent du Service mobile). Les responsabilités du titulaire de ce poste seront reprises par le responsable des commissions d'enquête (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureaux administratifs régionaux

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

65. Il est proposé de supprimer un poste vacant d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui n'est plus nécessaire compte tenu de la baisse du volume de travail.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 12 postes (suppression de 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 6 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent des services généraux)

Bureau du Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (suppression de 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

66. Au fur et à mesure que s'approche la phase de liquidation de la Mission, on s'emploie de plus en plus à regrouper des fonctions. Dans cet esprit, il est proposé de supprimer un poste P-3 de fonctionnaire d'administration et de répartir ses responsabilités entre les autres postes du Bureau du Chef des services administratifs.

67. Étant donné que le programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national est maintenant bien en place et qu'un nombre considérable de fonctionnaires ont reçu la formation et le certificat correspondant,

les services du chef du Centre intégré de formation du personnel de la Mission (formateur principal P-4) ne seront plus nécessaires. Il est donc proposé de supprimer son poste.

68. À la fin du processus électoral, en octobre 2012, les besoins en matière de services de traduction seront réduits. Il est donc proposé de supprimer le poste d'assistant à la traduction (agent du Service mobile).

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

69. Vu que la phase de liquidation de la Mission approche et que le volume de travail diminue, il est proposé de supprimer un poste P-3 de fonctionnaire des finances, qui est vacant depuis déjà longtemps.

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 P-2 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

70. Il est proposé de supprimer le poste P-2 d'un spécialiste auxiliaire des ressources humaines et un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), en répartissant les responsabilités y attachées entre d'autres postes de la Section.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

71. La Mission approchant de sa phase de liquidation, les activités d'approvisionnement diminueront, elles aussi, vu qu'il y aura moins besoin d'acheter des marchandises, et la Section s'occupera de la liquidation des stocks, ce pour quoi elle aura besoin de moins de personnel. Il est donc proposé de supprimer 2 postes d'assistant aux achats (agents du Service mobile), dont 1 au Groupe des marchés et 1 au Groupe des achats, et 1 poste d'assistant aux achats (agent des services généraux) au Groupe des achats, compte tenu de la diminution du volume de travail.

Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (suppression de 1 P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux)

72. Pendant la phase de transition, les voyages à effectuer en dehors de la zone de la Mission seront réduits au minimum, d'où une baisse des besoins en matière d'organisation des voyages. Il est donc proposé de supprimer un poste P-3 vacant de spécialiste des voyages, en regroupant ses responsabilités entre deux postes d'assistant à l'organisation des voyages (agents du Service mobile).

73. Compte tenu de la baisse du volume de travail, il est aussi proposé de supprimer deux postes d'assistant administratif (agents du Service mobile) directement rattachés au Bureau du Chef de la Section des services généraux, au sein du Groupe des services assurés dans les camps, ainsi qu'un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent des services généraux) situé au bureau de Darwin, vu la réduction des déplacements entre Dili et Darwin, et un poste de nettoyeur (agent des services généraux).

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 P-3)

74. La baisse de l'effectif global de civils devrait entraîner celle des besoins en matière de services médicaux. Il est donc proposé de supprimer un poste de médecin (P-3).

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 13 postes (suppression de 3 P-3, 1 P-2 et 9 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : réduction de 29 postes (suppression de 29 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : réduction de 7 postes (suppressions)

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : réduction de 2 postes (suppression de 1 P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : réduction de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux)

75. Les fonctions du Groupe de la planification et de l'administration et celles du Groupe de l'entreposage et de la distribution sont regroupées depuis janvier 2012, d'où le projet de supprimer 1 poste P-3 de fonctionnaire de l'approvisionnement au Groupe de la planification et de l'administration, 1 d'agent du Service mobile assistant à l'assurance qualité et 2 d'agent des services généraux occupés par des assistants à l'approvisionnement.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : réduction de 1 poste (suppression de 1 P-2)

76. Il est proposé de supprimer le poste P-2 vacant d'un auxiliaire au contrôle du matériel et à la gestion des stocks et répartissant ses responsabilités entre les postes restants.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes (suppression de 8 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes (supprimés)

77. La réduction des effectifs de la Mission entraînera une baisse du nombre de véhicules en service et donc un ralentissement des activités relatives aux transports, dans toute la zone de la Mission. Les effets se feront sentir principalement dans la gestion et l'entretien des parcs, l'activité des ateliers et entrepôts et les services de transport de personnel. Pour en tenir compte, il est proposé de supprimer 15 postes à la Section des transports : 3 d'agent du Service mobile remplissant les fonctions d'assistant aux transports, dans les secteurs de Dili, Maliana et Suai; 8 d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2 assistants aux transports du quartier général, à Dili, 3 de mécanicien auto situés dans les secteurs de Dili, Suai et Œcusse et 3 de chauffeur, situés dans les secteurs de Baucau, Maliana et Suai); 4 de Volontaire des Nations Unies (2 assistants aux transports du quartier général et 2 mécaniciens, dans les secteurs de Suai et Œcusse).

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

78. La réduction de l'effectif de la Mission se traduira par une baisse des mouvements de marchandises et de passagers, qui entraînera à son tour un ralentissement des activités de contrôle des mouvements. Il est donc proposé de supprimer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) au quartier général de la Mission.

Section de l'informatique et des communications

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 13 postes (suppression de 13 postes d'agent des services généraux)

79. La Mission a appliqué intégralement les directives de sécurité en matière d'informatique et de communication édictées pour 2010/11 par la Division de l'informatique et des communications. La Section a acheté et installé tous les dispositifs, appareils et logiciels de sécurité voulus, et mené à bien un programme de sensibilisation aux questions de sécurité faisant appel aux séances d'accueil des nouveaux arrivants et à la diffusion fréquente d'information. En outre, la sécurité des périmètres et la mise en place de moyens complets de lutte antivirus ont été assurés. De ce fait, le Groupe de la gestion des réseaux, le service dépannage et l'atelier informatique sont pleinement opérationnels et bénéficient de tout l'appui voulu. Toutes les tâches à effectuer l'ayant été, il est proposé de supprimer 14 postes correspondant à des responsabilités qui font double emploi : 1 P-3 vacant, celui du chef de l'informatique et 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant d'administration, 1 technicien téléphonie, 9 assistants informaticiens et 2 autres assistants, spécialistes des réseaux locaux et étendus). Les responsabilités du Chef de l'informatique seront reprises par un informaticien haut gradé du Service mobile.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 1 P-3 et de 3 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes (supprimés)

80. La Mission touchant à sa fin, un nombre considérable d'installations et de locaux seront fermés, d'où une réduction des besoins en matière de personnel du génie chargé des études et de l'entretien. Il est donc proposé de supprimer 12 postes : 1 P-3 d'ingénieur du génie civil au Groupe des plans et opérations, 3 postes d'agent du Service mobile (1 électricien, 1 mécanicien spécialiste des groupes électrogènes et 1 assistant à la gestion des installations), 5 postes d'agent des services généraux (1 électricien, 2 assistants à la gestion des installations, 1 assistant matières et équipements et 1 technicien chauffage, ventilation et climatisation) et 3 postes de Volontaire des Nations Unies (1 technicien du génie du Groupe des études et des projets, 1 assistant à la gestion des installations et 1 technicien chauffage, ventilation et climatisation).

Section de l'aviation

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

81. Vu le ralentissement général des activités de la Mission, deux des hélicoptères ne seront plus nécessaires une fois passées les élections, ce qui réduira les besoins en personnel de terrain d'aviation et d'aérogare. Il est donc proposé de supprimer un poste de spécialiste des opérations aériennes (Service mobile) et un d'assistant aux services de piste (agent des services généraux), tous deux appartenant au Groupe des terrains d'aviation et des aérogares.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11) (1)	Montant alloué (2011/12) (2)	Dépenses prévues (2012/13) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 588,5	1 670,3	1 570,8	(99,5)	(6,0)
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	42 009,8	38 499,6	34 136,3	(4 363,3)	(11,3)
Unités de police constituées	15 026,4	15 679,5	14 296,8	(1 382,7)	(8,8)
Total partiel	58 624,7	55 849,4	50,003,9	(5 845,5)	(10,5)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	66 642,6	68 262,6	56 825,2	(11 437,4)	(16,8)
Personnel recruté sur le plan national	10 631,0	9 899,0	9 306,9	(592,1)	(6,0)
Volontaires des Nations Unies	6 742,5	10 262,4	7 206,0	(3 056,4)	(29,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	734,2	1 838,1	2 123,9	285,8	15,5
Total partiel	84 750,3	90 262,1	75 462,0	(14 800,1)	(16,4)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	121,2	383,3	457,6	74,3	19,4
Voyages	3 334,2	4 803,7	2 812,1	(1 991,6)	(41,5)
Installations et infrastructure	11 669,0	11 402,8	10 606,9	(795,9)	(7,0)
Transports terrestres	3 020,8	2 178,8	2 181,8	3,0	0,1
Transports aériens	16 490,7	20 452,4	9 213,8	(11 238,6)	(55,0)
Transports maritimes fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	4 366,9	4 105,2	3 370,3	(734,9)	(17,9)
Informatique	3 829,2	2 732,6	2 525,1	(207,5)	(7,6)
Santé	1 358,3	1 081,1	1 110,2	29,1	2,7
Matériel spécial	258,5	233,2	236,2	3,0	1,3
Fournitures, services et matériel divers	2 321,3	2 592,9	2 238,3	(354,6)	(13,7)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	46 770,1	49 966,0	34 752,3	(15 213,7)	(30,4)
Total brut	190 145,1	196 077,5	160 218,2	(35 859,3)	(18,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	9 469,0	9 174,0	6 012,8	(3 161,2)	(34,5)
Total net	180 676,1	186 903,5	154 205,4	(32 698,1)	(17,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	190 145,1	196 077,5	160 218,2	(35 859,3)	(18,3)

B. Contributions non budgétisées

82. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	5 996,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	5 996,2

^a Y compris la valeur estimative des locaux et terrains mis à disposition par le Gouvernement.

C. Gains d'efficience

83. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 prennent en compte les mesures de gain d'efficience ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	65,5	Réduction des heures de travail du personnel de sécurité par la rationalisation de la méthode d'investigation en cas d'accident de la route grâce au lancement d'une déclaration d'accident standardisée permettant d'économiser 1 260 heures de travail
Installations et infrastructure		
Carburants et lubrifiants	484,0	Réduction de la consommation de carburant pour groupe électrogène grâce à l'installation d'un transformateur électrique pour raccorder le quartier général de la Mission situé dans la caserne d'Obrigado au réseau électrique national permettant d'économiser 0,11 dollar par kilowattheure, et ce pour une consommation de 4,4 millions de kilowattheures par an
Papeterie et fournitures de bureau	2,5	Réduction des besoins en papeterie par la rationalisation de la méthode d'investigation en cas d'accident de la route grâce au lancement d'une déclaration d'accident standardisée qui comporte 5 pages au lieu de 20 pour les rapports actuels, ce qui permet d'économiser 2 dollars par rapport
	51,0	Traitement des formulaires de mouvements de personnel et des demandes de congé avec la suite logicielle Field Support Suite, ce qui permet d'économiser des impressions et du papier

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transports terrestres		
Carburants et lubrifiants	90,1	Réduction des besoins en carburant grâce à l'instauration d'une journée sans véhicule dans la zone de la Mission, c'est-à-dire que le personnel non affecté à des tâches opérationnelles s'abstient d'utiliser les véhicules pendant une journée chaque week-end, ce qui permet d'économiser 1 800 litres de carburant par jour
Total	693,1	

D. Taux de vacance de postes

84. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2010/11</i>	<i>Taux budgétisé 2011/12</i>	<i>Projection 2012/13</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2,9	–	2,0
Contingents	–	–	–
Police des Nations Unies	11,3	–	10,0
Unités de police constituées	0,4	–	3,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	19,7	15,0	20,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	20,4	11,0	25,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	10,6	11,0	9,0
Volontaires des Nations Unies	5,1	20,0	10,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	42,9	15,0	20,0
Personnel recruté sur le plan national	66,7	11,0	10,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

85. Les taux de vacance de postes sont établis sur la base du personnel effectivement déployé au cours de l'exercice 2010/11 et du premier semestre de l'exercice 2011/12; ils s'appuient également sur les changements proposés pour les effectifs de la Mission.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

86. Les crédits demandés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont calculés sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Ils s'élevaient au total à 5 449 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	–
Unités de police constituées	3 550,5
Total partiel	3 550,5
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructure	1 065,5
Communications	441,4
Santé	156,3
Matériel spécial	236,2
Total partiel	1 899,4
Total	5 449,9

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1	25 août 2006	–
Usage opérationnel intensif	0	25 août 2006	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,6	25 août 2006	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-4,5		

F. Formation

87. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	457,6

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages	
Voyages au titre de la formation	829,7
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	879,0
Total	2 166,3

88. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>
Formation interne	1 517	983	385	5 083	2 472	1 613	5 661	–	2
Formation externe ^a	183	99	31	68	96	51	3	–	–
Total	1 700	1 082	416	5 151	2 568	1 664	5 664	–	2

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

89. Le projet de budget pour 2012/13 tient compte d'une diminution globale de la formation offerte au personnel recruté sur les plans international et national en raison de la baisse prévue des effectifs. Dans le cadre du projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national lancé au début de 2010 en tant que composante essentielle du plan de transition de la Mission, tous les agents recrutés sur le plan national doivent suivre une formation dispensée par des formateurs et des consultants dans la zone de la Mission et hors de cette zone. Au cours de la période considérée, l'accent sera mis sur la validation des compétences du personnel recruté sur le plan national par des instituts de formation extérieurs et sur l'acquisition par cette catégorie de personnel des qualifications nécessaires pour travailler dans les secteurs public et privé une fois la Mission terminée.

III. Analyse des variations¹

90. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(99,5)	(6,0 %)

• **Gestion : coefficient délais de déploiement**

91. Le montant des crédits demandés est en baisse par rapport au budget 2011/12, notamment en raison de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 2 % pour l'exercice 2012/13, alors que le précédent budget tablait sur le déploiement complet des effectifs prévus. De plus, les crédits prévus pour le versement de prestations en cas de décès ou d'invalidité ont diminué compte tenu des dépenses effectuées à ce titre par le passé.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(4 363,3)	(11,3 %)

• **Gestion : coefficient délais de déploiement**

92. Le montant des crédits demandés diminue par rapport au budget 2011/12, essentiellement en raison de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 10 % pour l'exercice 2012/13 alors que le budget précédent tablait sur le déploiement complet des effectifs prévus, du recours à des vols affrétés partagés pour la rotation des membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées et de la baisse des crédits prévus pour le versement de prestations en cas de décès ou d'invalidité compte tenu des dépenses effectuées à ce titre par le passé.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(1 382,7)	(8,8 %)

• **Gestion : coefficient délais de déploiement**

93. Le montant des crédits demandés diminue par rapport au budget 2011/12 en raison de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 3 % pour l'exercice 2012/13 alors que le budget précédent tablait sur le déploiement complet des effectifs prévus des unités de police constituées, du recours à des vols affrétés partagés pour la rotation de ces unités et du personnel de Police des Nations Unies et de la baisse des crédits prévus pour le versement de prestations en cas de décès ou d'invalidité compte tenu des dépenses effectuées à ce titre par le passé.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(11 437,4)	(16,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

94. Par rapport au budget 2011/12, le montant des crédits demandés diminue en raison notamment de la suppression de 55 postes faisant l'objet d'un recrutement international et de la conversion de 14 postes internationaux en emplois de temporaire jusqu'en décembre 2012, pour les élections présidentielle et parlementaires. Ces réductions de personnel sont conformes aux modalités de l'application progressive du Plan commun de transition, dont le terme est fixé au 31 décembre 2012.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(592,1)	(6,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

95. Le montant des crédits demandés accuse une diminution par rapport au budget 2011/12 en raison notamment de la suppression de 82 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (8 postes d'administrateur et 74 postes d'agent des services généraux) et de la conversion de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en emplois de temporaires pour les élections présidentielle et parlementaires et le transfert des responsabilités qui devront être terminés fin décembre 2012.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(3 056,4)	(29,8 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

96. Le montant des crédits demandés diminue par rapport au budget 2011/12 en raison principalement de la suppression de 9 postes de Volontaire des Nations Unies et du maintien de 126 postes de Volontaire des Nations Unies pendant 4 mois, jusqu'au 31 octobre 2012, et de 5 postes de Volontaire jusqu'au 31 décembre 2012 pour appuyer les élections présidentielle et parlementaires.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	285,8	15,5 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

97. Le montant des crédits demandés augmente par rapport au budget 2011/12 en raison de la création de 16 emplois de temporaire (à savoir 1 emploi d'administrateur de la classe D-1, 7 d'administrateur de la classe P-4, 3 d'administrateur de la classe P-3, 3 d'agent du Service mobile et 2 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) pour une durée pouvant aller jusqu'à six mois afin d'appuyer le processus électoral.

	<i>Variation</i>	
Consultants	74,3	19,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

98. Le montant des crédits demandés augmente par rapport au budget 2011/12 en raison de l'embauche de formateurs supplémentaires pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national et pour offrir des formations certifiées, comme le prévoit le Plan commun de transition.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(1 991,6)	(41,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

99. Le montant des crédits demandés baisse par rapport au budget 2011/12, d'une part en raison de la diminution des voyages prévus pour des consultations politiques et la coordination du soutien logistique et, d'autre part, du fait de l'organisation de formations sur place pour le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, ce qui permet de réduire les voyages à l'extérieur de la zone de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructure	(795,9)	(7,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

100. Le montant des crédits demandés diminue par rapport au budget 2011/12 en raison de l'élimination des crédits prévus pour l'acquisition de nouveau matériel puisque la Mission continuera de puiser dans les stocks actuels, de la baisse des ressources requises au titre des services et des fournitures afférents à l'entretien, à la sécurité et à la construction, et de la réduction de la consommation de carburant découlant du raccordement au réseau électrique national. Cette baisse est en partie contrebalancée par l'augmentation du coût des charges découlant de l'installation d'un transformateur électrique pour raccorder le quartier général de la Mission au réseau électrique de la ville afin de réduire le recours à l'électricité produite par des groupes électrogènes fonctionnant aux carburants fossiles.

	<i>Variation</i>	
Transport aérien	(11 238,6)	(55,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

101. Le montant des crédits demandés diminue par rapport au budget 2011/12 en raison notamment du retrait de 2 avions de la flotte de la Mission et de la réduction du nombre d'hélicoptères, qui passera de 4 à 2 après la fin des élections présidentielle et parlementaires.

	<i>Variation</i>	
Communications	(734,9)	(17,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

102. La baisse des crédits demandés par rapport au budget 2011/12 résulte de l'élimination des crédits prévus pour l'achat de matériel de communications, de la diminution des ressources demandées au titre des services d'appui aux communications et d'entretien du matériel et de la baisse des quantités de pièces de rechange et de fournitures prévues dans la perspective du retrait de la Mission, du fait que les articles utilisés ne seront pas remplacés.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(207,5)	(7,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

103. La baisse des crédits demandés par rapport au budget 2011/12 s'explique par l'élimination des crédits prévus pour l'acquisition de nouveau matériel et par la diminution des coûts relatifs à l'achat de pièces de rechange et de fournitures dans la perspective du retrait de la Mission. Cette baisse est partiellement annulée par une hausse des redevances et du coût des licences et de la location de logiciels.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(354,6)	(13,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

104. La baisse des crédits demandés par rapport au budget 2011/12 résulte d'une réduction des achats de matériel et de fournitures en prévision du retrait prochain de la Mission. En outre, les frais généraux d'assurance ont baissé compte tenu des tendances antérieures. Cette baisse est partiellement annulée par l'augmentation des crédits prévus pour les uniformes et l'équipement de protection pour le personnel de police et de sécurité puisque les stocks actuels sont épuisés.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

105. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 160 218 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 13 351 517 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 65/289)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15)	L'examen des prévisions budgétaires par le Comité de direction du budget de la MINUT fait partie du processus budgétaire global. Le Comité est coprésidé par le Chef d'état-major de la Mission et le Chef de l'appui à la Mission, et se compose également du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, ainsi que du Chef de la police civile, du Chef des observateurs militaires, du spécialiste de la planification et du Chef du budget. Il est chargé d'examiner le budget sur la base des hypothèses budgétaires en tenant compte des coûts historiques de façon à veiller à l'exactitude des prévisions, avant l'approbation finale par le Représentant spécial du Secrétaire général.
Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble (par. 17)	Compte tenu de son lieu d'implantation, la Mission a beaucoup de mal à faire des économies d'échelle par le biais de la coopération régionale. Elle continuera toutefois à entretenir des liens étroits avec la Base de soutien logistique des Nations Unies pour les transports et d'autres services, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies présente au Timor-Leste.
Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31)	La Mission tire profit, lorsque cela est faisable, des formations proposées en ligne et des cours dispensés par visioconférence. Ces initiatives ont entraîné une diminution des voyages à des fins de formation, dont il est tenu compte dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13. Les crédits demandés à cette rubrique ne concernent que les voyages au titre de formations organisées par le Siège de l'ONU.

Constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32)

Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40)

Prie le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions suivent et évaluent le système de gestion de la qualité des prestations des fournisseurs de rations afin de s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41)

Engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à l'Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42)

Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44)

La Mission a élaboré une politique de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national qu'elle s'emploie très activement à mettre en œuvre, celle-ci s'inscrivant directement dans le cadre de sa stratégie de retrait. Elle a mis au point des programmes de certification à l'intention des membres du personnel de cette catégorie afin de leur permettre d'être compétitifs et de trouver un emploi dans les secteurs privé ou public après le départ de la Mission.

Les membres des unités de police constituées sont autorisés à choisir des aliments pour un total de 4 500 calories par personne et par jour parmi les 445 produits alimentaires que comprend le barème des rations de l'Organisation des Nations Unies. La Mission reçoit les demandes de fourniture des unités, les soumet au fournisseur et assure le suivi des activités d'achat et de logistique menées par celui-ci. La Mission tient un état des approvisionnements hebdomadaires dans une base de données, ce qui permet de repérer les produits épuisés avec rapidité et précision. La Section des approvisionnements de la Mission certifie les factures dès réception des comptes rendus de réception et d'inspection dûment signés. La Mission vérifie systématiquement que les livraisons correspondent bien aux commandes.

Le personnel chargé de l'assurance qualité contrôle quotidiennement l'importation des produits alimentaires, les livraisons et les opérations. Les prestations du fournisseur sont suivies de près et enregistrées; les anomalies sont examinées au cours de réunions mensuelles avec celui-ci et signalées au Siège de l'ONU lorsqu'elles nécessitent la prise des mesures plus poussées.

La Section des communications et de l'informatique fournit un niveau de matériel correspondant aux ratios standard. En outre, les solutions appliquées actuellement par la Mission dans le domaine des communications satellitaires répondent pleinement à ses besoins en matière de communications et d'Internet.

La Mission continuera de procéder à une analyse des coûts avant tout achat par le biais de contrats-cadres, afin de veiller à ce que ces contrats soient conformes aux dispositions du *Manuel des achats* et visent à réduire les dépenses grâce à des économies d'échelle.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64)

La Mission continue de s'employer à uniformiser la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles par l'intermédiaire de cours d'orientation organisés à l'intention des nouvelles recrues. En outre, des cours de rappel sont régulièrement organisés et les membres du personnel sont invités, au moment de leur affectation au sein de la Mission, à suivre le plus tôt possible la formation obligatoire en ligne.

Note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75)

La Mission partage la préoccupation exprimée par le Comité des commissaires aux comptes et a pris plusieurs mesures pour améliorer la gestion des biens durables et non durables. Elle a notamment mis en place une série d'inventaires physiques trimestriels des biens non durables, de l'état des stocks par rapport aux ratios de stocks prescrits et des stocks présents dans les entrepôts depuis plus de 6 mois.

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76)

La Mission a mis en place tous les mécanismes de contrôle interne recommandés pour assurer la gestion des biens. Elle a également élaboré, selon que de besoin, des directives générales destinées à mettre en place des systèmes normalisés de gestion des biens durables comme des biens non durables. Celles-ci sont communiquées aux divers entrepôts par le biais de mémorandums internes ou de circulaires administratives.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/65/743)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, plutôt qu'en fonction du taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources. Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-

La Mission confirme qu'elle a pris des mesures pour employer, dans l'analyse des écarts, une terminologie adéquate établissant une distinction claire entre les économies, la sous-utilisation des ressources et les dépassements de crédits. Elle confirme également qu'elle s'efforce dans toute la mesure possible de faire apparaître clairement les liens entre les ressources nécessaires et les produits. Cela n'est toutefois pas tout à fait réalisable pour les composantes organiques en raison de la nature qualitative du processus politique.

utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (par. 19).

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera pendant les prochains exercices. Il est cependant préoccupé par le fait que le Comité des commissaires aux comptes continue de signaler des problèmes systémiques et des problèmes récurrents. Il s'inquiète également de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Le Comité souligne aussi qu'il y a un lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (par. 20).

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22).

Le Comité consultatif salue les mesures prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme souligné par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport sur les opérations de maintien de la paix, des lacunes persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime, par exemple, que les produits présentés dans les projets de budget de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à la

La Mission confirme qu'elle a pris des mesures propres à appliquer l'ensemble des recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées au cours de divers exercices de contrôle. Le processus global de suivi repose sur un examen périodique des recommandations en souffrance, qui veille à ce que celles-ci soient appliquées et classées dans les meilleurs délais.

La réaffectation des ressources est régie par les directives publiées par le Contrôleur et effectuée en vertu des pouvoirs délégués au Chef de l'appui à la Mission pour la gestion des ressources financières. Pour réaffecter des ressources entre les catégories de dépenses I, II et III, la Mission doit obtenir l'autorisation préalable de la Division du financement des opérations de maintien de la paix et présenter des justificatifs confirmant le bien-fondé de l'opération.

La Mission prend note du caractère volumineux des cadres de budgétisation axée sur les résultats et confirme que des mesures ont été prises pour les alléger tout en veillant à ce que les objectifs présentés soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.

présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau la faisabilité des cadres logiques, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt d'examiner les propositions que le groupe d'étude sur la gestion axée sur les résultats présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (par. 26).

Étant donné le montant des dépenses de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants (par. 27).

Le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus indispensables. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (par. 30).

Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 révèlent la mesure dans laquelle un grand nombre de postes dans les missions de maintien de la paix sont restés vacants pendant de longues périodes. Cette situation a également été mentionnée dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix, dans lequel, de l'avis du Comité, elle pourrait indiquer que les postes en question ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent. Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer

La Mission continuera de s'employer à réaliser de nouveaux gains d'efficacité durables en réduisant les ressources investies sans pour autant compromettre les produits souhaités/requis.

La Mission procède régulièrement à des évaluations des besoins concernant les postes vacants depuis longtemps par rapport aux effectifs nécessaires et recommande la suppression de ces postes ou leur transformation en postes d'agent recruté sur le plan national. Cette mesure a été tout particulièrement perceptible pendant la mise en œuvre de la résolution 65/248, puisqu'elle s'est traduite par la suppression de 42 postes d'agent recruté sur le plan international, dont la plupart avaient été vacants pendant une longue période. Il convient toutefois de noter que ces postes étaient restés vacants en raison : a) du manque de candidats dotés des compétences voulues; b) du nombre limité de candidats préapprouvés; c) du fait que des candidats avaient décliné les offres qui leur avaient été faites; et d) des retards occasionnés par la modification des procédures de sélection du personnel.

La Mission procède régulièrement à des évaluations des besoins concernant les postes vacants depuis longtemps par rapport aux effectifs nécessaires et recommande les mesures à prendre concernant ces postes, telles que leur réaffectation, leur transfert, leur suppression ou leur transformation en postes d'agent recruté sur le plan national.

périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes et, en particulier, avant qu'il soit proposé à l'Assemblée générale, de créer de nouveaux postes (par. 43).

Étant donné l'importance que revêtent des informations à jour et exactes pour une gestion efficace des ressources humaines, le Comité consultatif estime, au vu de l'importance des écarts, qu'il faut en analyser les causes et y remédier (par. 44).

Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement. Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention, qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, sont assez coûteuses (par. 47).

Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système de gestion des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62).

Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la

La MINUT, en coordination avec la Division du personnel des missions, a effectué une analyse approfondie des causes des retards de recrutement donnant lieu à des périodes de vacance prolongées et entrepris de remédier à ce problème en : a) décidant, à titre exceptionnel, de sélectionner des candidats qui seraient engagés au service exclusif de la Mission en attendant que les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions aient achevé leur mission; b) inscrivant dans les fichiers de candidats préapprouvés les candidats qualifiés pour des postes vacants spécifiques à la Mission, afin d'aider les autres missions à opérer une sélection immédiate; et c) recrutant en priorité les agents issus de missions réduisant leurs effectifs. Toutes ces mesures ont largement contribué à réduire les délais de recrutement et la durée de vacance des postes.

Le recours aux stratégies exposées ci-dessus a permis à la Mission de réduire sensiblement le taux de vacance pour les postes de personnel recruté sur le plan international.

La Mission tient une réserve de carburant aussi réduite que possible, ce qui diminue d'autant plus les incidences financières d'un éventuel détournement de carburant. Tous les besoins en carburant sont couverts par un contrat clefs en main, conformément auquel le fournisseur assume tous les risques (en cas de perte de carburant) jusqu'à ce que le carburant soit versé dans les appareils appartenant aux Nations Unies ou aux contingents, tels que des véhicules terrestres, des générateurs et des avions. En outre, la Mission collecte régulièrement les données relatives à la consommation de carburant afin de suivre la consommation, ce qui réduit encore le risque de détournement.

La Mission dispose d'un contrat d'approvisionnement en rations passé avec une entreprise internationale qui

*Demande/recommandation**Mesures prises*

paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage la poursuite des efforts pour garantir que la fourniture de rations se fasse de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65).

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si des biens pouvant être acquis au moyen de contrats-cadres sont adaptés à certaines régions. Les conditions environnementales existantes devraient également constituer un facteur à prendre en considération dans la détermination de cycles appropriés de remplacement de l'équipement pour chaque opération de maintien de la paix (par. 68).

Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des appareils et les faibles taux d'occupation dans certaines missions. Il prend note également des conséquences financières de la hausse du prix des carburants d'aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport. Le Comité escompte que les initiatives exposées par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines et que les futurs rapports fourniront des données quantitatives des progrès réalisés à cet égard (par. 86).

Le Comité consultatif est troublé de savoir que la majorité des missions n'ont toujours pas achevé d'établir leur plan de formation obligatoire. Quand on sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, on pourrait s'attendre à ce que l'achèvement de ces plans soit une priorité. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114).

fournit essentiellement des vivres importées au Timor-Leste. Ce contrat fait l'objet d'une négociation globale, ce qui empêche l'achat de produits alimentaires sur le marché local.

La Mission confirme qu'elle se soucie tout particulièrement des conditions environnementales lors de l'achat de nouveau matériel tant par l'intermédiaire d'un contrat-cadre que par le biais de la procédure d'achat qui lui est propre.

La Mission continuera à améliorer l'utilisation globale des aéronefs en appliquant les procédures suivantes :

- a) revoir régulièrement les horaires des vols et adopter un calendrier des vols modifié sur la base de l'analyse des déplacements effectués et de l'expérience acquise en la matière; b) regrouper, lorsque cela est possible, les vols-navettes dans les derniers moments de la phase de planification et de programmation, afin de remplir au maximum les avions de passagers et de fret; c) analyser les moyens aériens actuellement disponibles en vue de déterminer le type d'appareil qui permet d'appuyer au mieux la Mission; et d) assurer une utilisation efficace des rotors lors des vols afin de réduire le coût réel de l'heure de vol. Ces mesures ne sont toutefois pas applicables aux vols d'urgence effectués dans le cadre de l'évacuation des malades et des blessés et de missions de recherche et de sauvetage.

La Mission élabore tous les ans un plan de formation fondé sur une évaluation des besoins réalisée auprès de toutes les catégories de personnel, notamment les militaires, les policiers et le personnel civil, compte tenu du mandat de la Mission. Par exemple, dans le cadre du Plan commun de transition, elle exécute actuellement le projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, dont l'objectif est de veiller à ce que les membres du personnel de cette catégorie obtiennent tous les titres nécessaires et puissent être facilement recrutés dans les secteurs privé et public locaux après la liquidation de la Mission.

Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, de l'autre. Il considère comme des pas en avant, à cet égard, l'établissement de priorités stratégiques en matière de formation et la règle selon laquelle chaque mission doit avoir son propre plan de formation correspondant à ses besoins particuliers, afin que ce plan corresponde aux besoins qui lui sont propres. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions seront fondées sur des priorités bien cernées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission (par. 115).

Vu l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 135).

La Mission confirme que le plan de formation pour l'exercice budgétaire 2012/13 tient compte des priorités stratégiques en matière de formation au maintien de la paix et des priorités de formation qu'elle s'est fixées à la lumière des évaluations des besoins de formation réalisées à l'échelle locale et qui figurent dans le Plan commun de transition.

La Mission a pris des mesures vigoureuses pour veiller à l'utilisation optimale des fonds alloués à la formation. En outre, elle encourage vivement son personnel, lorsque cela est faisable, à suivre des formations en ligne et à tirer parti des services proposés par des formateurs locaux et régionaux, afin de réduire au minimum les dépenses de formation.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

Transports aériens et terrestres

À la MINUT, on avait inscrit au budget de l'exercice 2009/10, pour deux avions, un total de 1 488 heures de vol (puis, après révision, 1 400), à comparer aux 787 heures de vol effectives, soit une baisse de 56 % par rapport aux prévisions. De plus, le nombre d'heures de vol planifiées pour ces deux avions était de 1 022, chiffre nettement inférieur à celui prévu au budget, alors que les contrats conclus portaient sur un total de 1 200 heures (par. 96).

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander : a) à la MINUT d'examiner le bien-fondé de ses prévisions budgétaires lors de la préparation du budget aviation; et b) à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) de tenir compte, dans son budget véhicules des véhicules reçus à titre de don (par. 98).

La Mission rappelle que la pratique normale veut que toutes les missions soumettent à la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions des rapports mensuels sur l'utilisation des appareils et des rapports périodiques sur la flotte aérienne. En outre, l'évaluation des besoins en ce qui concerne la flotte aérienne pour établir le budget de l'année suivante s'appuie sur des données d'utilisation, critère important mais non le seul à retenir. L'estimation de 1 488 heures de vol proposée initialement, ramenée ensuite à 1 400 heures de vol, se fondait sur l'hypothèse d'un besoin de vols réguliers à destination de Denpasar (Indonésie) et de Darwin (Australie). Un examen ultérieur a montré que l'opération n'était pas rentable et le projet a été révisé par la suite. Il a été tenu compte de cette modification dans le document budgétaire et l'estimation relative aux deux avions a été éliminée des

prévisions révisées en matière de flotte aérienne dans le budget 2012/13. Il faut noter à cet égard que ces deux destinations sont déjà reliées à Dili grâce à des vols commerciaux opérant dans la région.

La Mission confirme que les deux recommandations ont bien été incorporées dans les prévisions budgétaires pour 2012/13.

Délai de comptabilisation en pertes et de cession des biens

Le Comité a noté que, dans certains cas, la comptabilisation en pertes et la cession de biens avaient été considérablement retardées. Il s'agit d'un problème commun, comme il ressort des exemples suivants : a) le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée s'est achevé le 31 juillet 2008, mais 5 200 biens, d'une valeur estimée à 18,64 millions de dollars, n'avaient toujours pas été comptabilisés en pertes et 3 568 biens d'une valeur de 8,62 millions de dollars restaient en attente de liquidation; b) à la MINUS, au 3 août 2010, 509 biens d'une valeur de 2,65 millions de dollars étaient en attente de comptabilisation en pertes ou de liquidation depuis plus de 12 mois; c) à la Base de soutien logistique des Nations Unies, 40 biens, d'une valeur estimée à 2,70 millions de dollars, étaient restés en attente de comptabilisation en pertes pendant plus de six mois, le maximum étant 596 jours. De surcroît, 1 188 biens, d'une valeur de 4,86 millions de dollars et dont la comptabilisation en pertes avait été approuvée, étaient toujours en attente de liquidation. Des constatations analogues ont été faites à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la MINUT (par. 137).

Le Comité recommande de nouveau que l'Administration exerce un contrôle plus serré sur la comptabilisation en pertes et la liquidation de biens durables dans les missions et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour que les cas en souffrance soient réglés rapidement (par.138).

Délai de remise des soumissions trop court

Dans son précédent rapport, le Comité avait noté que, dans certaines missions, les délais de remise des soumissions étaient plus courts que le délai minimum établi, et avait recommandé que l'Administration veille à faire respecter strictement par les missions les délais

La Mission a adopté un certain nombre de mesures pour renforcer le processus de la comptabilisation en pertes et de la cession de biens. Ces mesures visent l'application intégrale du système de gestion des stocks sur la base de rapports d'inventaire trimestriels pour déterminer les niveaux appropriés des stocks requis, conformément aux directives concernant les niveaux acceptables de stocks de matériel anciens par rapport aux ratios standard des stocks et des stocks excédentaires fixés par le Département de l'appui aux missions.

Ces mesures visent à faire en sorte que la régulation des stocks demeure utile et adaptée aux besoins opérationnels tout en réduisant les pertes. En outre, la Mission a achevé l'examen de son processus de cession des biens par voie de mise en vente et a mis en place un système de ventes trimestrielles. Elle a également pris des dispositions pour gérer plus rapidement les cas de cession de biens de moindre valeur, lesquelles devraient réduire considérablement le délai requis pour la comptabilisation en pertes.

La Mission souscrit à la recommandation et confirme qu'une planification efficace des achats a permis d'accorder aux fournisseurs un délai suffisant pour soumissionner ou répondre aux appels à la concurrence pour l'achat de biens et de services.

minimums prescrits dans le *Manuel des achats*. Le Comité a fait des constatations analogues pour l'exercice considéré. À la MINUAD, à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), à la MINUT, au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et à la MINUK, il a relevé des cas dans lesquels le délai accordé aux fournisseurs potentiels pour la remise des soumissions était nettement plus court que le délai minimal prescrit dans le *Manuel des achats*, sans qu'aucun document justificatif ne soit fourni. Par ailleurs, les taux de réponse aux appels à la concurrence étaient très faibles. Ainsi, à la MINUAD, sur un échantillon de 153 appels à la concurrence, le taux de réponse était inférieur à 50 % pour 108 d'entre elles. Le taux de réponse à toutes les invitations à soumissionner était quant à lui inférieur à 50 % (par. 179).

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à toutes les missions d'allouer aux fournisseurs un délai suffisant pour soumettre leurs offres, conformément au *Manuel des achats*, ou de justifier la brièveté du délai fixé (par. 181).

Évaluation des prestations des fournisseurs

Il est important de bien évaluer les prestations des fournisseurs en vue de sélectionner ceux qui sont le mieux à même de fournir des biens et services de qualité. Théoriquement, les fournisseurs qui n'ont pas donné satisfaction dans le passé ne devraient pas pouvoir bénéficier de marchés par la suite, et les missions devraient prendre des mesures efficaces pour renforcer le contrôle de tels fournisseurs. Dans son rapport précédent, le Comité avait recommandé que toutes les missions établissent des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs et les soumettent régulièrement à la Division des achats. Les défaillances suivantes ont été constatées au cours de l'exercice considéré : a) la MINUT a émis 84 bons de commande à l'intention de fournisseurs réguliers, mais n'a procédé à aucune évaluation de leurs prestations ni établi de rapport d'évaluation à leur sujet; b) à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le Comité a examiné un certain nombre de rapports d'évaluation concernant des fournisseurs qui avaient rempli leurs engagements au cours de l'exercice, et a noté que cinq d'entre eux, dont certaines des prestations

La Mission confirme qu'elle a mis en place des procédures d'évaluation des prestations de fournisseurs conformément au *Manuel des achats*. Des justificatifs en bonne et due forme sont fournis, assortis d'explications se rapportant aux conditions et aux situations qui ont abouti à la sélection de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation négative.

avaient fait l'objet d'évaluations négatives, continuaient d'entretenir des relations avec la FINUL sans que celles-ci soient motivées par écrit. Ainsi, un fournisseur avait fait l'objet de 14 évaluations au cours de l'exercice 2009/10. Le service destinataire avait conclu à trois reprises que les livraisons n'étaient pas conformes au contrat; cependant, le fournisseur avait été invité à soumissionner et avait bénéficié de bons de commande. Dans un autre cas, le commentaire « ne plus utiliser ce spécialiste » figurait dans le rapport d'évaluation d'un fournisseur, en raison du fait que celui-ci avait fourni des articles différents de ceux commandés et avait livré en retard deux des trois articles figurant sur un bon de commande. Le fournisseur en question avait également omis de livrer les articles commandés dans un autre bon. La Section des achats n'avait donné aucune justification des raisons pour lesquelles elle continuait de recourir aux services de ces fournisseurs (par. 187).

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions prie la MINUT et la FINUL de mettre en place des procédures d'évaluation des fournisseurs, conformément au *Manuel des achats*, et justifie par écrit le maintien de relations avec les fournisseurs ayant fait l'objet d'évaluations négatives (par. 188)

Gestion des contrats

L'achat de biens et de services en dehors de contrats en bonne et due forme expose l'Organisation à des risques de différends. De même, l'occupation de locaux sans un contrat de bail valide expose les missions aux risques d'expulsion, d'augmentation de loyer induite et de pénalités financières. À la MINUT, il n'existait pas de contrat formalisant la relation commerciale qui existait depuis le 1^{er} juillet 2007 entre la Mission et le fournisseur de carburant aviation à l'aéroport international de Darwin. La MINUT avait présenté trois bons de commande d'une valeur totale de 839 237 dollars à ce fournisseur. Par ailleurs, la MONUSCO continuait d'occuper un certain nombre de locaux sans contrat de bail valide, lesdits contrats étant soit en cours de négociation soit en attente de la signature du propriétaire (par. 199).

La Mission a demandé à la Division des achats du Département de la gestion d'intervenir dans ses négociations avec le fournisseur multinational à la suite de son refus de se conformer aux conditions générales des contrats des Nations Unies.

Le Département de l'appui aux missions a accepté la recommandation du Comité selon laquelle la MINUT et la MONUSCO devraient être priées de mettre en place des contrats en bonne et due forme pour la fourniture par des tiers de marchandises ou de services (par. 200).

Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires

Le Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires est un élément important du cadre de responsabilisation mis en place par l'ONU. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/2010/5 et Corr.1, les fonctionnaires nommés pour un an au moins doivent se soumettre à une évaluation au 31 mars de chaque année, à l'exception des sous-secrétaires généraux qui relèvent d'un secrétaire général adjoint et des secrétaires généraux adjoints qui relèvent directement du Secrétaire général. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de fonctionnaires des missions n'avaient pas établi le rapport correspondant. Ainsi, les pourcentages des fonctionnaires recrutés sur le plan international à la Base de soutien logistique des Nations Unies, à la MINUT et à l'UNSOA qui n'avaient pas établi leur rapport d'évaluation pour l'exercice 2009/10 à l'aide du Système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) étaient de 16 %, 13 % et 56 % respectivement. À la MINUAD et à la BSLB, 8 % et 17 % respectivement des fonctionnaires recrutés sur le plan national n'ont pas établi leur rapport d'évaluation pour l'exercice 2009/10, tandis qu'à la MINUK le taux moyen était de 64 % au 30 juin 2010 (par. 229).

Le Département de l'appui aux missions a souscrit à la recommandation réitérée par le Comité, selon laquelle toutes les missions devraient appliquer des procédures qui garantissent l'établissement et la signature en temps opportun des rapports d'évaluation (par. 232).

Utilisation des ressources allouées aux opérations aériennes

À la MINUT, qui devait effectuer des liaisons régulières avec les aéroports de Denpasar et Darwin, les heures de vol prévues dans le projet de budget étaient censées couvrir deux vols aller retour, chaque vol étant assuré par un seul appareil. Toutefois, un de ces vols n'a pas eu lieu et le second a été assuré par les deux appareils (par. 240).

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à toutes les missions d'analyser

La Mission confirme que 99 % des rapports établis selon le système électronique d'évaluation et de notation e-Pas pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont été achevés.

La Mission déclare qu'elle a intégralement appliqué la recommandation, comme l'indique le projet de budget 2012/13.

les facteurs de sous-utilisation des aéronefs et de prendre les mesures voulues pour utiliser ces derniers de façon plus efficace et plus économique (par. 244).

Dotation en véhicules

La Section des transports de surface n'avait pas approuvé l'acquisition de 32 autocars moyens et de 8 minibus pour la MINUS, mais le budget soumis à l'Assemblée générale pour cette mission (A/63/714) indiquait que l'acquisition de 39 nouveaux autocars avait été approuvée. De même, la Section n'avait pas approuvé le budget d'acquisition de véhicules de la MINUAD en raison du taux élevé de vacance des postes dans cette mission et du fait que des véhicules en surplus de la Mission de l'Union africaine au Soudan étaient disponibles. Le budget d'acquisition de véhicules de transport de surface soumis à l'approbation de l'Assemblée générale (A/63/717) était néanmoins demeuré inchangé. Quant à la MINUT, elle disposait effectivement de 79 véhicules de plus que ne le prévoyait la norme (par. 261).

Le Comité recommande également au Département de l'appui aux missions de demander à la MINUT : a) de se conformer aux dispositions du Manuel des coûts et ratios standard en ce qui concerne la dotation en véhicules; et b) de fournir des justificatifs pour toute dérogation à ces dispositions (par. 262).

Stocks de rations de réserve

À la MINUT, une inspection effectuée le 3 août 2010 a révélé qu'il n'y avait pas de stocks de rations de réserve dans les entrepôts du fournisseur qui, normalement, devrait détenir des stocks de rations et de bouteilles d'eau couvrant une période de 7 jours, pour les unités de police constituées. À la MONUSCO également, les stocks d'urgence de rations et de bouteilles d'eau de certains contingents étaient insuffisants (par. 282).

Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à la MINUT et à la MONUSCO de maintenir en permanence des stocks de rations de réserve suffisants (par. 283).

La Mission déclare qu'elle a intégralement appliqué la recommandation et que le parc de berlines légères est conforme au tableau des effectifs, comme en tiennent compte les prévisions budgétaires pour 2012/13.

La Mission déclare qu'elle applique intégralement la recommandation. Le stock actuel de rations de combat comprend 12 238 rations, dont 3 456 (couvrant une période de 7 jours) sont entreposées dans les entrepôts du fournisseur et 3 456 (couvrant une période de 7 jours) sont distribuées à 4 unités de police constituées. La Mission a passé une commande pour 4 000 rations supplémentaires.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/65/271 (Part II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

La MINUT ne s'était pas dotée d'une stratégie de l'information cohérente, pour des raisons tenant aux fréquents changements à la tête du Bureau de l'information. Il en était résulté une absence d'orientation claire et une gestion ni efficace ni rationnelle des ressources. La MINUT a indiqué que le problème avait été réglé avec l'arrivée du Chef du Bureau de la communication et de l'information en 2009. La stratégie d'information définie au premier semestre 2009 est actuellement remaniée pour tenir compte des problèmes qui attendent la Mission au cours des 2 dernières années de son mandat (par. 108).

La MINUT a contribué au renforcement du secteur judiciaire au Timor-Leste, mais une concertation insuffisante avec les autorités nationales nuisait à ses efforts. Cette situation s'expliquait en partie par les effectifs restreints du Groupe de l'appui à l'administration de la justice et à la vacance des principaux postes (d'administrateur recruté sur le plan national), indispensables pour créer des passerelles avec les autorités nationales. Par ailleurs, les rôles et responsabilités respectifs de la MINUT et du PNUD dans l'appui apporté par le système des Nations Unies n'étaient pas précisément définis, ce qui pouvait restreindre l'efficacité de cet appui. La Mission a pourvu les postes vacants peu de temps après l'audit, et indiqué qu'elle passerait en revue ses mécanismes et améliorerait les relations de travail (par. 109).

Des postes essentiels du Bureau de l'information, dont ceux de producteur de radio, de chef du groupe de la radio et de chef des bureaux administratifs, avaient été inoccupés pendant près de 2 ans. Malgré la pénurie de personnel, les fonctionnaires de la MINUT étaient détachés temporairement auprès d'autres missions. La MINUT a indiqué que la réforme des ressources humaines avait entraîné de longs retards dans le processus de recrutement, mais des efforts étaient faits pour pourvoir les postes. Elle a confirmé une nouvelle fois qu'il y avait eu 2 cas d'affectation temporaire de fonctionnaires du Bureau à 2 missions pour des durées de 2 mois et de 1 mois, respectivement, par suite de demandes urgentes de ces missions. Les postes du Groupe de la radio n'avaient pas été immédiatement

La Mission a mis au point une stratégie de communication pour la transition, document évolutif devant guider le Bureau de la communication et de l'information pendant la période de retrait. Elle est conçue de façon à appuyer le Plan commun de transition et elle est en cours d'exécution.

La Mission confirme qu'au 2 juin 2011 les effectifs du Groupe de l'administration de la justice étaient complets. Les contacts avec les bénéficiaires locaux ont considérablement augmenté, ce qui a amené le Ministère de la justice à solliciter un appui en matière de législation contre les drogues et les stupéfiants et concernant des activités de sensibilisation. Les autorités ont également demandé un renforcement de l'appui à la Commission de lutte contre la corruption. À la suite d'un séminaire conjoint organisé avec succès, le Procureur général a demandé au Groupe de coorganiser d'autres séminaires de renforcement des capacités. Des activités récentes du Groupe ont été menées en coordination avec le PNUD, et appuyées par lui.

La Mission confirme que tous les postes du Bureau de l'information et de la communication ont été pourvus.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

pourvus, malgré des efforts de recrutement intenses, en raison de toute une série de facteurs, dont la non-acceptation des postes proposés à certains candidats sélectionnés. Le poste de fonctionnaire d'administration n'avait pas été pourvu après la réaffectation du titulaire car il devait être supprimé dans le budget de l'exercice 2010/11, en raison de la réduction des activités du Bureau (par. 110).

Le BSCI a établi qu'un virement frauduleux avait été effectué sur le compte d'un fonctionnaire à la United Nations Federal Credit Union. Ce fonctionnaire avait procédé au virement à partir du compte d'un collègue, causant un préjudice financier à la victime. L'affaire n'a pas encore été réglée, dans l'attente de la conclusion de la procédure disciplinaire interne; par ailleurs, le Bureau des affaires juridiques envisage de saisir les autorités nationales pour qu'elles prennent les dispositions voulues (par. 112).

La Mission confirme que l'affaire est close et que la procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre du fonctionnaire en question par le Bureau de la gestion des ressources humaines et que le fonctionnaire avait été renvoyé depuis.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I) :

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il n'est pas possible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé, ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation de contrats de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer des contrats de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes de fonctionnaire international en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes de fonctionnaire international approuvés.

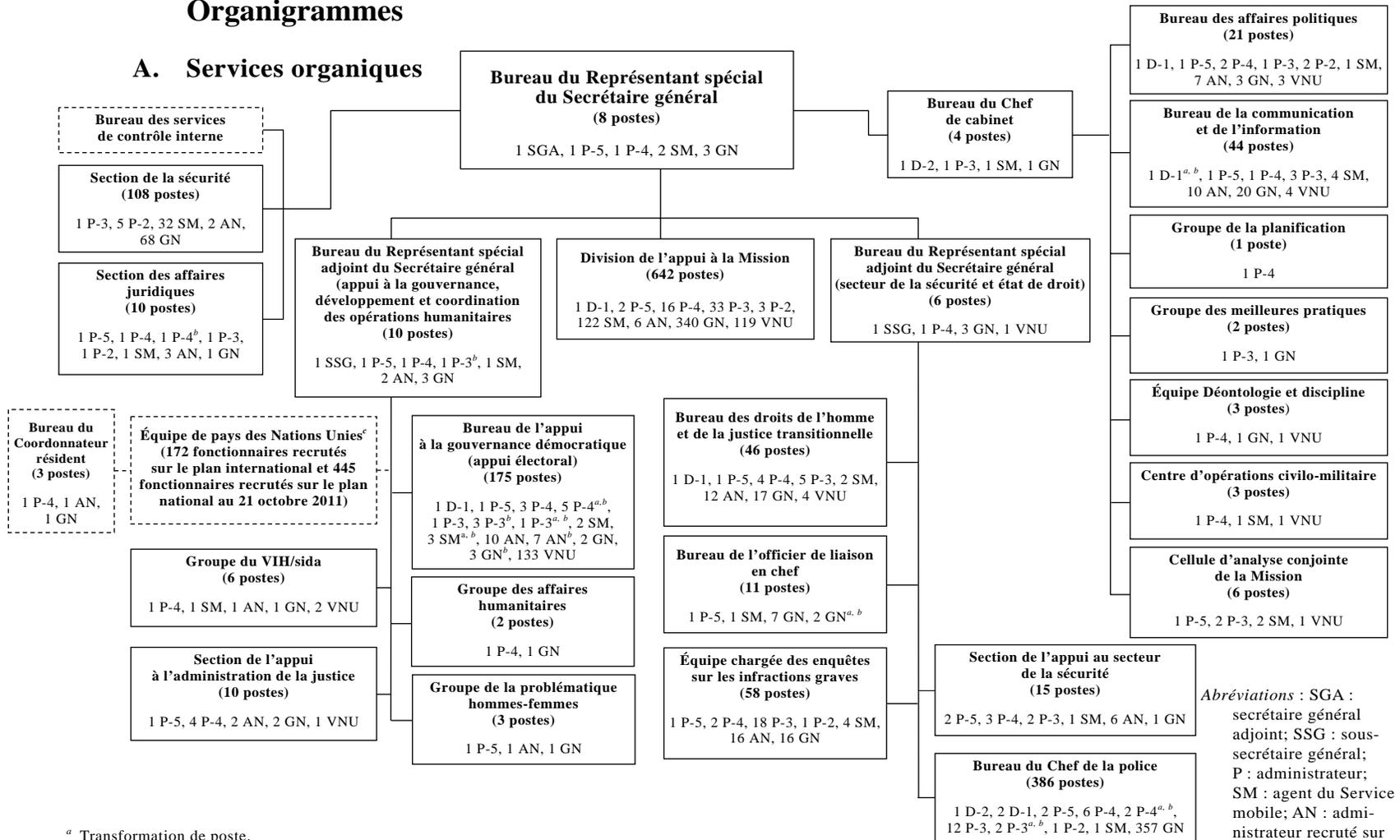
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

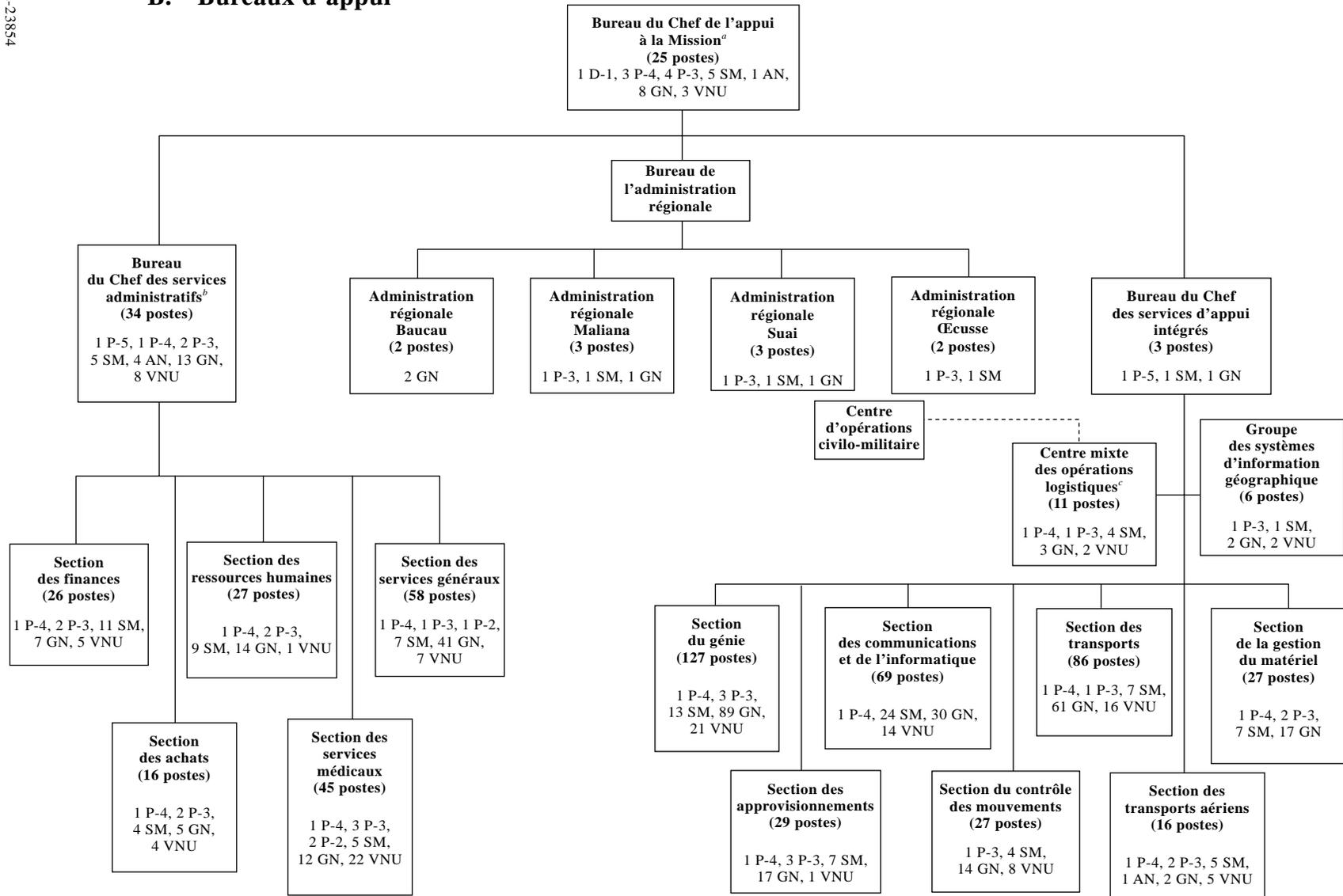
Organigrammes

A. Services organiques

^a Transformation de poste.^b Emploi de temporaire.^c Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et UNICEF/VNU, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et PNUD/VNU, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et FNUAP/VNU, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial (PAM) et PAM/VNU, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Fonds monétaire international (FMI), ONU-Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et ONU-Femmes/VNU, Département de la sûreté et de la sécurité.

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; P : administrateur; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

B. Bureaux d'appui

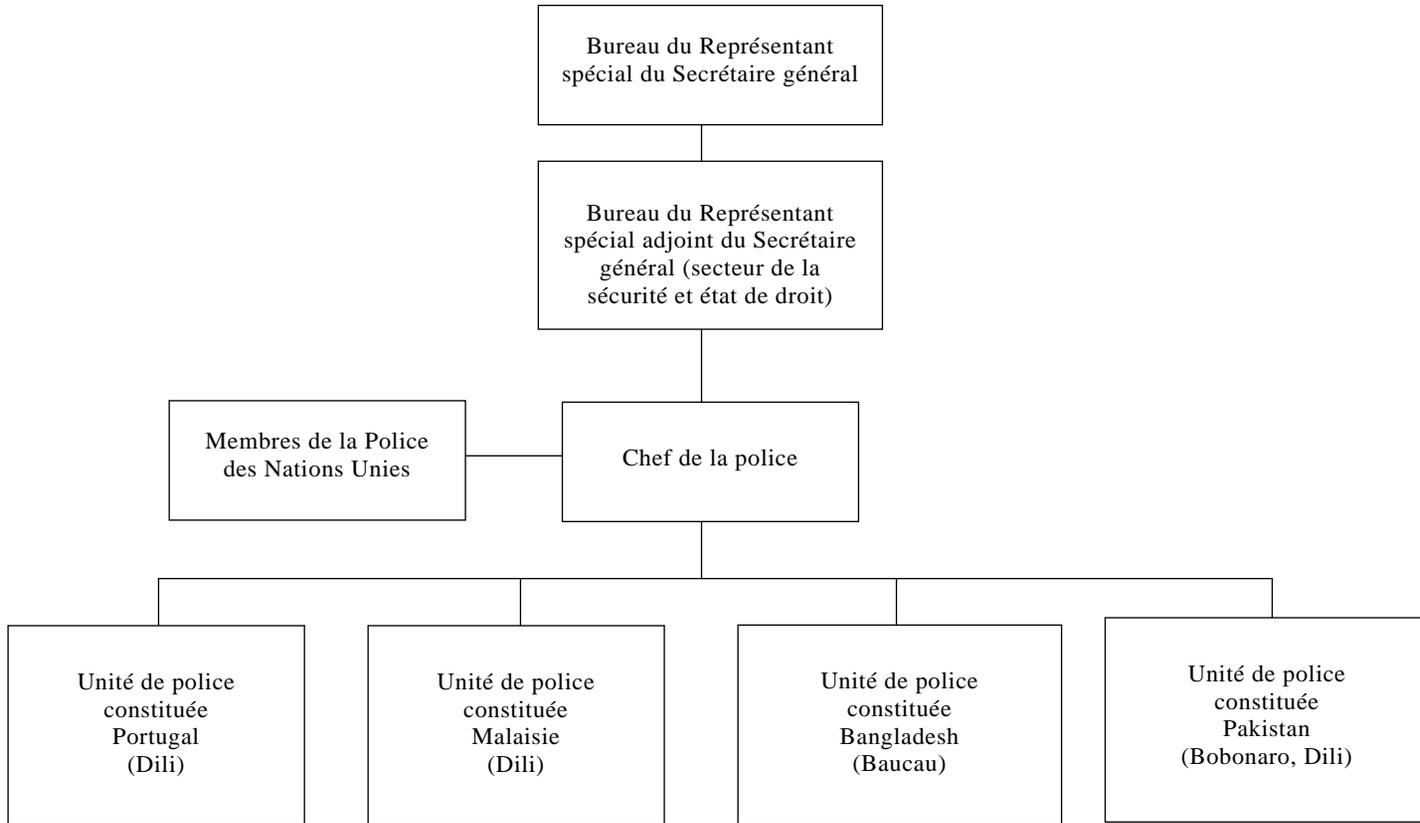


^a Y compris le personnel chargé du budget et de l'appui aux Volontaires des Nations et celui siégeant dans des commissions d'enquête.

^b Y compris les traducteurs et interprètes et les fonctionnaires chargés de la formation et de l'orientation du personnel.

^c Le Centre mixte des opérations logistiques fournit au Centre d'opérations conjoint l'information logistique dont il a besoin.

C. Police des Nations Unies



D. Groupe de liaison militaire

